

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

20 MAI 2026

CETA : Évaluation – Ratification *

Audition de :

- M. Rubinacci, Directeur général adjoint à la Direction générale du commerce et de la sécurité économique de la Commission européenne ;
- M. Dehalu, co-Directeur du pôle Compétences d'AKT for Wallonia ;
- M. Haag, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) ;
- MM. Falys et Van Wynsberghe, Porte-parole et Membre du Comité directeur de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA) ;
- Mme Beine, Première Attachée, en charge du suivi de la politique commerciale et d'investissement de l'Union européenne et des affaires économiques et financières (ECOFIN) au sein de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, et M. Gagné, Directeur Évaluation et Stratégie à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx) ;
- Mme Wintgens, Chargée de recherche sur le commerce international au CNC-D-11.11.11 ;
- M. Splingard, Conseiller au service Études de l'Union des classes moyennes (UCM) ;
- S.E. M. Brousseau, Ambassadeur du Canada près le Royaume de Belgique ;
- M. Hardy, Avocat au cabinet Liedekerke ;
- M. Poncelet, Formateur-chercheur au Centre d'Éducation Populaire André Genot (CEPAG) ;
- Mme Modrie, Directrice générale de Canopea

RAPPORT

présenté au nom de la Commission chargée de questions européennes

par

Mme Bluge

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	4
III. Auditions.....	5
IV. Rapport.....	6
V. Annexes	7

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via les liens suivants :

- réunion du 22 avril 2026 : <https://parlwal.be/3RieLSf> ;
- réunion du 24 avril 2026 : <https://parlwal.be/4ujUKJs> ;
- réunion du 20 mai 2026 : <https://parlwal.be/4nEe5mj>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission chargée de questions européennes a procédé à des auditions sur l'évaluation et la ratification de l'Accord économique et commercial global (CETA).

I. RÉSUMÉ

Les travaux ont débuté par l'audition de M. Rubinacci, Directeur général adjoint à la Direction générale du commerce de la Commission européenne. Celui-ci a présenté l'Accord économique et commercial global (CETA) comme un partenariat stratégique, mettant en avant des résultats économiques positifs, notamment la croissance des échanges et les bénéfices pour les petites et moyennes entreprises (PME). Il a également insisté sur l'importance politique de sa ratification dans le contexte géopolitique actuel.

M. Dehalu, co-Directeur du pôle Compétences d'AKT for Wallonia, a ensuite exposé le point de vue des entreprises, soulignant un impact globalement positif pour l'économie wallonne, se traduisant notamment par une progression des exportations et un excédent commercial. Il a également mis en avant l'enjeu d'attractivité internationale lié à une ratification.

M. Haag, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), a exprimé des réserves, estimant que les bénéfices pour l'agriculture restent limités et que les risques liés à la concurrence et aux différences de normes demeurent importants. Il a également plaidé pour davantage de cohérence entre politiques commerciales et objectifs européens, ainsi que pour des mesures miroirs, des contrôles renforcés et une meilleure traçabilité.

Les représentants de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA), MM. Falys et Van Wynsberghe, respectivement Porteparole et Membre du Comité directeur de la FUGEA, ont quant à eux dénoncé une concurrence déloyale ainsi que des risques pour les filières locales. Ils ont appelé à un cadre commercial davantage fondé sur la régulation et la souveraineté alimentaire.

Mme Beine, Première Attachée, en charge du suivi de la politique commerciale et d'investissement de l'Union européenne et des affaires économiques et financières (ECOFIN) au sein de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, est revenue sur les garanties obtenues par la Wallonie lors de la signature du CETA en 2016, notamment concernant le mécanisme de règlement des différends, les normes sociales et environnementales et les secteurs agricoles sensibles. Elle a en outre souligné que plusieurs engagements avaient depuis été concrétisés au niveau européen et a rappelé que le suivi des impacts agricoles, de l'effet cumulatif des accords commer-

ciaux et des contrôles aux frontières demeurerait une priorité pour la Wallonie.

M. Gagné, Directeur Évaluation et Stratégie à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étranger (AWEx), a présenté un état des lieux du commerce extérieur wallon avec le Canada depuis l'entrée en vigueur provisoire du CETA. Il a également souligné une progression marquée des exportations wallonnes vers le Canada, portée principalement par les secteurs pharmaceutique et médical, ainsi qu'un excédent commercial important en faveur de la Wallonie. Il a par ailleurs relevé que les importations agricoles canadiennes, notamment de viande bovine, demeuraient très limitées, tandis que les échanges économiques et les actions de prospection menées par l'AWEx témoignaient de l'intérêt croissant du marché canadien pour les entreprises wallonnes.

Mme Wintgens, chargée de recherches sur le commerce au CNCD-11.11.11, a exprimé les réserves de son organisation à l'égard du CETA, estimant que l'accord ne garantit pas de manière suffisamment contraignante le respect des normes sociales, environnementales et du travail. Elle a souligné que les mécanismes de sanctions prévus demeuraient insuffisants et a plaidé pour des accords commerciaux intégrant des normes d'intérêt général pleinement exécutoires. Elle a également mis en garde contre l'activation du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (ICS), considérant qu'il pourrait permettre à des entreprises étrangères de contester certaines politiques publiques. Estimant que la ratification du CETA n'apporterait pas de bénéfice supplémentaire sur le plan commercial, elle a appelé la Wallonie à conditionner son assentiment à une révision du volet relatif à la protection des investissements.

M. Spingard, Conseiller au service Études de l'Union des classes moyennes (UCM), a dressé un bilan globalement positif du CETA pour les PME belges et wallonnes. Il a mis en avant la progression des échanges commerciaux avec le Canada, l'augmentation du nombre de PME exportatrices et les opportunités de développement offertes par l'ouverture du marché canadien. Soulignant toutefois la vulnérabilité d'une partie des PME face au contexte économique et géopolitique, il a insisté sur l'importance d'accompagner davantage les petites entreprises dans leurs démarches à l'exportation.

S.E. M. Brousseau, Ambassadeur du Canada près le Royaume de Belgique, a présenté le CETA comme un accord dépassant la seule dimension commerciale, en l'inscrivant dans un partenariat stratégique entre démocraties partageant des valeurs communes, dans un contexte international marqué par l'instabilité, le protectionnisme et les tensions géopolitiques. Il a souligné la profondeur des liens historiques, humains, culturels et économiques entre le Canada, la Belgique, la Wallonie et le Québec, ainsi que les nouvelles perspectives de coopération dans les domaines de la recherche, de la défense, des minéraux critiques, de l'énergie et des chaînes d'approvisionnement stratégiques. Revenant sur près de dix années d'application provisoire, il a estimé que les faits démontraient les retombées positives du CETA sans affaiblissement des normes sociales, environnementales ou sanitaires, et a exprimé le souhait du Gouvernement canadien de voir la Wallonie ratifier l'accord.

Maître Hardy, avocat au cabinet Liedekerke, a apporté un éclairage pratique sur le mécanisme de règlement des différends prévu par le CETA. Il a rappelé que ce dispositif vise à encadrer juridiquement les litiges entre investisseurs et États, tout en répondant aux principales critiques adressées à l'arbitrage d'investissement. Par ailleurs, M. Hardy a notamment souligné les garanties introduites par le CETA : transparence des procédures, liste permanente de juges, interdiction du cumul des fonctions, mécanisme d'appel et accès facilité pour les PME. Il a enfin rappelé que la Cour de justice de l'Union européenne avait confirmé la compatibilité de ce mécanisme avec le droit de l'Union.

M. Poncelet, Formateur-chercheur au Centre d'Éducation Populaire André Genot (CEPAG), a exprimé

une position critique à l'égard du CETA, qu'il juge déséquilibré au profit des investisseurs internationaux. Il a estimé que l'accord accorde des droits juridiquement contraignants aux investisseurs, sans offrir de garanties équivalentes en matière sociale, fiscale ou environnementale. M. Poncelet a également mis en garde contre le mécanisme de coopération réglementaire prévu par l'accord, qu'il considère comme insuffisamment transparent et susceptible d'éloigner certaines décisions des cadres démocratiques classiques. Selon lui, le CETA risque ainsi d'entretenir une concurrence accrue entre territoires et législations, au détriment des acteurs locaux et des contre-pouvoirs démocratiques.

Mme Modrie, Directrice générale de Canopea, a exprimé une position critique à l'égard du CETA, estimant que l'accord demeure insuffisamment contraignant en matière sociale, environnementale et climatique. Elle a notamment regretté l'absence de sanctions en cas de non-respect des engagements liés au développement durable et dénoncé des mécanismes susceptibles, selon elle, d'affaiblir la capacité des pouvoirs publics à réglementer. Mme Modrie a également pointé les risques liés aux différences de normes agricoles et environnementales entre l'Union européenne et le Canada, plaidant pour l'intégration de mesures miroirs, d'engagements exécutoires et d'exclusions visant les biens ou investissements incompatibles avec les objectifs climatiques et de biodiversité.

L'ensemble des documents distribués et présentations utilisées par les experts figurent en annexes 1 à 9.

Le relevé des principales publications et décisions de justice et sentences arbitrales évoquées durant les échanges figure en annexe 10.

II. PROCÉDURE

En date du 2 avril 2026, la Conférence des présidents a décidé que la Commission chargée de questions européennes procédera à l'audition :

- d'un représentant habilité de AKT for Wallonia ;
- d'un représentant habilité de l'Union des classes moyennes (UCM) ;
- d'un représentant habilité de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) ;
- d'un représentant habilité de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGE) ;
- d'un représentant habilité de Wallonie-Bruxelles International (WBI) et de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx) ;
- d'un représentant habilité de la Direction générale du commerce et de la sécurité économique de la Commission européenne ;
- d'un représentant habilité du CNCD-11.11.11 ;

- de M. Bailleux, Professeur ordinaire à l'UCLouvain Saint-Louis.

Le 22 avril 2026, la Commission a procédé à l'audition :

- de M. Rubinacci, Directeur général adjoint à la Direction générale du commerce et de la sécurité économique de la Commission européenne ;
- de M. Dehalu, co-Directeur du pôle Compétences d'AKT for Wallonia ;
- de M. Haag, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) ;
- de MM. Falys et Van Wynsberghe, Porte-parole et Membre du Comité directeur de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGE).

Le 24 avril 2026, la Commission a procédé à l'audition :

- de Mme Beine, Première Attachée, en charge du suivi de la politique commerciale et d'investissement de l'Union européenne et des affaires économiques et financières (ECOFIN) au sein de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, et M. Gagné, Directeur Évaluation et Stratégie à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx) ;
- de Mme Wintgens, Chargée de recherche sur le commerce international au CNCD-11.11.11 ;
- de M. Splingard, Conseiller au service Études de l'Union des classes moyennes (UCM).

Le même jour, la Commission a décidé de procéder à l'audition :

- de S.E. M. Brousseau, Ambassadeur du Canada près le Royaume de Belgique ;
- de M. Hardy, Avocat au cabinet Liedekerke ;
- d'un représentant habilité de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) ;

- d'un représentant habilité de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) ;
- d'un représentant habilité d'Agoria ;
- d'un représentant habilité de Canopéa.

Le 20 mai 2026, la Commission a procédé à l'audition :

- de S.E. M. Brousseau, Ambassadeur du Canada près le Royaume de Belgique ;
- de M. Hardy, Avocat au cabinet Liedekerke ;
- de M. Poncelet, Formateur-chercheur au Centre d'Éducation Populaire André Genot (CEPAG) ;
- de Mme Modrie, Directrice générale de Canopéa.

Ont participé aux travaux : M. Blondel, Mme Bluge (Rapporteuse), MM. Borsus (Président), Di Antonio, Mme Lambelin, MM. Lefèvre, Mugemangango (Art. 47.3), Soupart, Tzanetatos (Art. 47.3).

Ont assisté aux travaux : Mme De Bue (Art. 47.4), MM. Hazée, Resinelli (Art. 47.4).

III. AUDITIONS

Réunion du 22 avril 2026

La Commission chargée de questions européennes s'est réunie afin de procéder à l'audition de :

- M. Rubinacci, Directeur général adjoint à la Direction générale du commerce et de la sécurité économique de la Commission européenne ;
- M. Dehalu, co-Directeur du pôle Compétences d'AKT for Wallonia ;
- M. Haag, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) ;
- MM. Falys et Van Wynsberghe, Porte-parole et Membre du Comité directeur de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA).

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/43W3VnN>, pp 1-34.

Réunion du 24 avril 2026

La Commission chargée de questions européennes s'est réunie afin de procéder à l'audition de :

- Mme Beine, Première Attachée, en charge du suivi de la politique commerciale et d'investissement de l'Union européenne et des affaires économiques et financières (ECOFIN) au sein de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, et M. Gagné, Directeur Évaluation et Stratégie à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx) ;
- Mme Wintgens, Chargée de recherche sur le commerce international au CNCD-11.11.11 ;
- M. Splingard, Conseiller au service Études de l'Union des classes moyennes (UCM).

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/4aD6cYN>, pp 1-29.

Réunion du 20 mai 2026

La Commission chargée de questions européennes s'est réunie afin de procéder à l'audition de :

- S.E. M. Brousseau, Ambassadeur du Canada près le Royaume de Belgique ;
- M. Hardy, Avocat au cabinet Liedekerke ;

- M. Poncelet, Formateur-chercheur au Centre d'Éducation Populaire André Genot (CEPAG) ;
- Mme Modrie, Directrice générale de Canopea.

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission

ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/43Z69CU>, pp 1-37.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,
V. BLUGE

Le Président,
W. BORSUS



Gouvernement
du Canada
Ambassade
du Canada

Government
of Canada
Embassy
of Canada

Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne

Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire

Qu'est-ce que l'AECG ?

- L'AECG est un accord global, ambitieux et inclusif qui défend et promeut les valeurs que le Canada partage avec l'UE, y compris la Belgique.
- L'AECG a été signé à Bruxelles le 30 octobre 2016 par le Canada et l'UE. Son application provisoire a débuté le 21 septembre 2017. Il a été ratifié par 17 des 27 États membres de l'UE.

L'AECG est **complet** :

- L'AECG prévoit la suppression de 99 % des lignes tarifaires, offrant ainsi un environnement commercial prévisible, transparent et accessible.
- L'AECG couvre pratiquement tous les secteurs et aspects des relations commerciales du Canada avec l'UE qui, en tant que marché combiné de 27 États membres, est le deuxième partenaire commercial du Canada après les États-Unis.
- Les échanges bilatéraux de biens et de services entre le Canada et l'UE ont totalisé plus de 178 milliards de dollars en 2025. Le commerce de marchandises entre le Canada et l'UE a augmenté de 80,2 % par rapport aux niveaux d'avant l'AECG en 2016.
- Les échanges commerciaux entre le Canada et la Belgique ont également connu une forte croissance depuis le début de l'application provisoire de l'AECG en 2017. Les échanges bilatéraux de marchandises entre le Canada et la Belgique ont augmenté de 48,7 % en 2025 par rapport aux niveaux d'avant l'AECG en 2016. La Belgique est le 17^e partenaire commercial mondial du Canada et le 5^e partenaire commercial de l'UE en termes de marchandises. En 2025, les échanges bilatéraux de biens et de services ont totalisé 13,7 milliards de dollars. En 2025, les échanges bilatéraux de services ont atteint 2,3 milliards de dollars, les exportations de services du Canada s'élevant à 1,2 milliard de dollars et les importations de services belges totalisant 1,1 milliard de dollars.
- En 2025, le stock d'investissements directs étrangers de l'UE au Canada était estimé à 219 milliards de dollars, les entreprises de l'UE employant environ 450 000 personnes et contribuant à hauteur de près de 74 milliards de dollars à l'économie canadienne par le biais de leurs filiales.
- Les investissements directs canadiens dans l'UE s'élevaient à 315,4 milliards de dollars en 2025, les entreprises canadiennes employant près de 275 000 personnes dans le cadre de leurs activités dans les États membres de l'UE en 2023 (dernières données disponibles).
- En 2025, le stock d'investissements directs étrangers de la Belgique au Canada s'élevait à 11,7 milliards de dollars, soit une hausse de 1,6 % par rapport à 2024. Près de 125 multinationales belges opèrent au Canada, contribuent à hauteur de 2,9 milliards de



dollars à l'économie canadienne (2023, dernières données disponibles) et emploient 14 206 Canadiens par l'intermédiaire de leurs filiales (2024). Toujours en 2025, les investissements directs canadiens en Belgique s'élevaient à 2,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 4,1 % par rapport à 2024.

- Compte tenu de la différence de taille entre nos marchés, le nombre d'emplois créés en Europe et en Belgique grâce aux échanges commerciaux et aux investissements avec le Canada démontre les avantages évidents du commerce bilatéral.
- L'AECG est appliqué à titre provisoire depuis le 21 septembre 2017, 98 % de l'accord étant en vigueur, notamment la suppression des droits de douane, les règles d'origine et les contingents tarifaires, les engagements en matière de services, la mobilité des entreprises et les obligations en matière de marchés publics. Les seuls éléments majeurs qui ne sont pas encore en vigueur sont la protection des investissements et le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, qui entreront en vigueur une fois l'accord ratifié par tous les États membres de l'UE.

L'AECG est **inclusif** et soutient la **transition énergétique** :

- Le CETA démontre que les accords commerciaux peuvent soutenir une croissance économique significative et durable, de sorte que les avantages d'un commerce ouvert, inclusif et fondé sur des règles puissent être partagés plus largement au sein de nos sociétés.
- Nos relations commerciales croissantes contribueront à alimenter la transition verte. Et c'est déjà le cas. Par rapport à 2016, le commerce bilatéral entre le Canada et l'UE en biens et services liés aux technologies propres a augmenté de 80,2 % (2024). Les importations énergétiques de l'UE en provenance du Canada ont également augmenté, totalisant près de 6,9 milliards de dollars en 2025.
- Depuis la mise en œuvre provisoire de l'AECG, les échanges entre le Canada et la Belgique en matière de technologies propres et de produits et services environnementaux sont passés de 54,2 millions de dollars (2016) à 111,6 millions de dollars (2024), soit une augmentation de 106,1 %.
- Les petites et moyennes entreprises (PME) tirent grandement profit de l'AECG grâce à la suppression des droits de douane, à des règles claires en matière d'exportation de biens et de services et à des procédures douanières simplifiées. Ces avantages réduisent les obstacles qui empêchent les petites entreprises de participer au commerce international.

*Affaires mondiales Canada
15 mai 2026*

Document préparé en vue de la comparution de Son Excellence Nicholas Brousseau, ambassadeur du Canada en Belgique, devant la commission des affaires européennes du Parlement wallon mercredi le 20 mai

CANADA - UNION EUROPÉENNE

ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL



BELGIQUE

Grâce à l'AECG, 99 % des marchandises de l'Union européenne bénéficient d'un accès préférentiel au marché canadien, c'est-à-dire qu'elles entrent au Canada en franchise de droits ou à un taux préférentiel. Depuis l'application provisoire de l'AECG en septembre 2017, les exportations ont augmenté pour les produits qui bénéficient d'un accès préférentiel au Canada.

		CROISSANCE DES EXPORTATIONS DE LA BELGIQUE VERS LE CANADA	
		De 10 à 499 %	Plus de 500 %
RÉDUCTION TARIFAIRE CANADIENNE	De 0 à 5 points de pourcentage	 Céramique de laboratoire  Cidre  Gaufres  Plaques, panneaux, carreaux en fibres-ciment de cellulose	 Voitures automobiles  Biscuits  Glucose et sirop de glucose  Vin non alcoolisés
	De 5 à 10 points de pourcentage	 Tartes, gâteaux et pâtisseries  Barbecues  Chocolat et autres préparations cacaoées  Radiateurs pour chauffage central	 Véhicules électriques  Confiseries / bonbons  Raccords en plastique, pour fabrication  Pommes de terre préparées
	Plus de 10 points de pourcentage	 Tuiles de tapis en fibre de nylon  Literie (coussins)  Tapis (boucles touffetées)  Chandails	 Extraits aromatisants et essences  Tapis (feutre)  Pizzas et quiches  Boissons gazeifiées

Source : Calculs effectués par le Bureau de l'économiste en chef d'Affaires mondiales Canada, à partir des données de Statistique Canada sur les importations de marchandises par catégorie de réduction tarifaire. Cette liste n'est pas exhaustive.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Speaking points

DG TRADE

22 April 2026

Hearing at the Walloon Parliament on CETA

Check Against Delivery

Mr President, Honourable Members of Parliament, Ladies and Gentlemen,

- *It is an honour to stand before you today to discuss one of the European Union's most strategic and successful trade agreements: the **Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA)** between the EU and Canada.*
- *As we approach the **10th anniversary of CETA's provisional application** next year, this is a pivotal moment to reflect on its tangible benefits for our citizens, businesses, and economies.*
- ***Why does CETA, and why does Canada matter for Europe, Belgium and Wallonia?***
- *First of all, we need to be clear that CETA is far more than a trade agreement. It is a **cornerstone of a broader political and economic partnership** with Canada.*
 - *Canada stands out as one of the EU's most vital partners. It is a like-minded ally that shares our commitment to **democratic values, climate action and rules-based trade**.*
 - *In a world fractured by geostrategic rivalries, from Russia's illegal war in Ukraine, tariff disputes with the US, to energy crises and supply chain disruptions, **strong, reliable partnerships are not a luxury; they are a necessity**.*

- CETA is central in providing the EU and Canada with the tools to **grow our economies, create jobs, and tackle global challenges together.**
- Canada is a trusted ally in securing critical raw materials, from lithium for electric vehicles to rare earths for renewable energy, reducing our dependence on unstable suppliers. Building upon our strong trade relationship in CETA, the EU and Canada signed in July 2021 **a Strategic Partnership on Raw Materials.**
- We are deepening cooperation with Canada on green tech and defence. It is not by accident that Canada is the only non-EU country participating in our SAFE (Security Action for Europe) programme on defence procurement.
- Canada is also becoming a stronger partner in research and development – with fully joining **Horizon Europe’s pillar II.** As a contributing partner with near-equal rights to EU Member States, Canada has already invested EUR 61 million in 98 collaborative projects. This means new opportunities for our researchers and industries to partner with top-tier Canadian institutions, strengthening our collective competitiveness in global innovation.
- Canada’s partnership offers the EU economic resilience, strategic alignment, and a shared commitment to rules-based order making our bond not just valuable, but essential.

Economic benefits for the EU as a whole:

- Canada’s increasing importance as an economic and trading partner is evident when we look at trade between the EU and Canada has developed since CETA came into provisional application. **The numbers are impressive.**
- **EU-Canada bilateral trade in goods grew by 76%** in the 8 years since provisional application of CETA, and reached EUR 81.5 billion in 2025, up from EUR 46.3 billion in 2016.

- **Bilateral trade in services** increased **by 97%** reaching EUR 50.8 billion in 2024 as compared to EUR 25.8 billion in 2016.
- **EU exports of services** to Canada **grew by 94%**, from EUR 15.7 billion in 2016 to more than EUR 30.5 billion in 2024, and the EU achieved a **positive trade balance** of EUR 10.1 billion.
- Let's make no mistake: **CETA is the real driving force here**, a veritable growth accelerator. If we compare our bilateral trade growth with the overall development of extra-EU trade, we see that while bilateral trade in goods with Canada grew by 76% since 2016, extra-EU trade in goods more generally increased by only 48%. Similar for trade in services: since 2016 our bilateral trade grew by 97%, while extra-EU trade in services grew by 75%.

Economic benefits for Belgium and Wallonia:

- Now you may agree that these numbers are impressive, but you probably wonder whether this success story is also true if we look at Belgium. I am happy to report that it is.
- CETA has already delivered **real, measurable benefits for Belgium**.
- Between 2016 and 2024, **bilateral trade in goods and services** between Belgium and Canada surged from EUR5.4 billion to over **EUR8.2 billion, that is an 51% increase**.
- More concretely, Belgium's exports to Canada have nearly **doubled** in key sectors like pharmaceuticals (EUR 1.1 billion in 2025), vehicles (EUR 717 million in 2025), and machinery (EUR 231 million in 2025) - sectors where Belgium excels.
- Overall **Belgian exports of goods** to Canada grew **by 99%**, from EUR 2 billion in 2016 to EUR 3.9 billion in 2025, while imports from Canada increased by "only" 29%.
- Before CETA, Belgium had a trade in goods deficit with Canada. Today, **Belgium enjoys a EUR 700 million surplus**. Belgian exporters have truly seized the opportunities offered by CETA.

- We also see solid growth in trade in services. Belgian exports **of services** to Canada grew by **46%** (from EUR 487 million in 2016 to over EUR 710 million in 2024), while **imports** rose by **90%** (from EUR 409 million in 2016 to EUR 768 million in 2024).
- These are not just numbers. They represent **jobs supported, businesses expanded, and consumers benefiting from greater choice and lower prices.**
 - For example, the MedTech industry in Wallonia is world famous and its products do arrive in Canada. Pacemakers worth EUR 10 million were exported from Belgium, including from Wallonia, to Canada in 2024. This is creating jobs right here.
 - Or look at Belgium's world-famous pralines, which thanks to CETA arrive on the Canadian market without paying tariffs, while before CETA they were subject to a 6% tariff.
- The CETA ex-post evaluation the Commission undertook last year shows these effects clearly. On average around 1,800 Belgium companies export from Belgium to Canada and the number of Belgian SMEs exporting to Canada showed a very robust growth rate of around 25% since 2017.

Broader economic impact of CETA

- Based on what I just explained, we see that trade thrives since CETA came into provisional application. But I'm proud to report that we're not only growing trade flows, but we're growing them in a way that delivers many broader benefits.
- For instance, CETA has accelerated trade in **environmental goods and services**, with a **12% increase in green tech goods and 46% increase in services**. This aligns perfectly with Belgium's leadership in sustainability, from renewable energy to circular economy innovations.
- We also see that CETA has had a significant and positive direct effect on SMEs. The number of EU SMEs exporting to Canada increased by 20.3%, while the number of Canadian SMEs exporting to the EU grew

by 6.4%. This growth exceeded the increase in SMEs exporting to other countries, indicating a clear CETA-specific SME effect.

- The growth rate in the number of exporting SMEs has outpaced that of large companies. SMEs both in the EU and Canada expanded their export activities at a higher rate than larger firms, highlighting the particular benefits of CETA for smaller businesses.
- CETA also plays an important role in **diversification and building resilience of supply chains**. CETA has increased the share of EU goods in Canadian imports (by 14.2%) and the share of Canadian goods in EU imports (by 7.7%), making the two Parties more important trading partners to each other.

Employment and environment

- Now, some will ask, what about **labour rights? The environment? Gender equality?** These are vital questions that deserve to be studied.
- Last year's CETA ex-post evaluation also looked at the effect of CETA on employment and environment¹.
- CETA has contributed to **employment increases in the EU** in sectors including textiles, clothing and leather products, the automotive industry, red meat and dairy products
- Our studied further showed that CETA has supported a rise in real spending power for consumers in both Parties. In most EU Member States, the poorest 20% of the population have benefitted relatively most.
- On the **environment**, our ex-post evaluation found that despite the significant increase in trade volumes, **the impact of CETA on greenhouse gas (GHG) emissions in both the EU and Canada has been insignificant**.

¹ Figures and arguments in this section are from the Study in support of an ex-post evaluation of CETA - Main Report - 16 June 2025: <https://circabc.europa.eu/ui/group/09242a36-a438-40fd-a7af-fe32e36cbd0e/library/9af74247-45cc-449b-bd75-8b3557f3508c/details?download=true>

- Trade diversion, caused by increased EU-Canada trade as a result of CETA displacing trade with less like-minded third countries, has helped mitigate emissions growth.
- Zooming out, we can conclude that CETA succeeds in delivering equitable, sustainable growth. It also delivers fair growth, with both the EU and Canada benefitting.

On concerns regarding agri-food trade:

- Now, we know that **not everyone was convinced from the start** that CETA would be success story. For example, many had voiced concerns during the negotiations of CETA that we would see, for example, Canadian meat flooding the EU.
- With the benefit of a few years of experience in provisionally applying CETA, we can see clearly that those fears have not materialised.
- On the contrary, **Belgian and Walloon agriculture benefits from CETA**: CETA has liberalised access of most of EU agri-food products to Canada. Tariff elimination through CETA offered immediate benefits as from day one of the agreement's provisional application for most Belgian exports.
- Sectors leading Belgium's agri-food exports to Canada include: **cocoa and cocoa preparations** (EUR 112 million /2025), **sugars and sugar confectionery** (EUR 23 million /2025), **cereal and milling products** (EUR 2.7 million /2025), and **beverages** (EUR 7.9 million /2025).
- CETA also protects 143 food specialty names from across Europe, known as **geographical indications**. Before CETA, Canada recognised geographical indications only for wines and spirits. Thanks to CETA, Canada has extended its geographical indications system to agri-food products. This has been a game changer in a country which had until then very limited interest in protecting geographical indications.
- By contrast, despite the original fears that Canada might flood the EU market with beef, Canada has not sent any significant quantities of **beef or pork** to Belgium, as for the most part, Canada still does not

meet strict EU food safety standards. Canadian products can only be imported into the EU if they are in conformity with EU requirements, be it on genetically modified organisms, growth promoters, or carcass treatment.

- **The EU has also effectively guarded sensitive sectors** excluded from CETA's trade liberalisation arrangements, such as **poultry and eggs**, where trade has remained very modest.
- At the end of the day, the reality is that agri-food trade between the EU and Canada trade is **complementary**. Canada is, for example, supplying Belgium much-needed **fertilisers** (EUR 255 million /2025). Canada is in fact the world's largest exporter of **potash**, with further potential for growth, contributing to resilience of supply chains through diversification.

On concerns regarding SMEs and investor-State dispute settlement:

- I also know that in Wallonia, and Belgium more generally, there were concerns expressed regarding CETA's investor-State dispute settlement system.
- While the investment protection and investor-State dispute settlement chapter will only start applying after CETA is fully ratified by all Members States, we know that it was **a priority for Belgium and Wallonia to complement the rules in CETA with additional provisions helping SMEs** make use of investment protection.
- **The Commission listened, and Canada listened.** After working closely with Belgium, on 5 March 2026 the CETA Joint Committee **adopted new rules for expedited arbitration, making it easier and cheaper for SMEs to resolve investment disputes.** These rules will be in place once the agreement is fully ratified.
- SMEs are the backbone of our economies- 99% of EU businesses and 98% in Canada. Yet, when investing abroad, they often face high costs and complex legal hurdles if disputes arise.
- The new rules change that. They introduce:

- *Faster, simpler procedures - cases can be heard by one tribunal member instead of three, with shorter deadlines and fewer submissions.*
- *Lower costs that are critical for SMEs and individual investors.*
- *Preferential access for small claims, with safeguards to prevent abuse.*
- *This is not just bureaucracy, it is real support for businesses. These new rules are a big win, but they will not take full effect until CETA is ratified by all Member States.*

Why ratification matters

- *Honourable Members, I trust you agree with me that CETA is working. The numbers speak for themselves, trade is up, businesses are growing, and consumers are benefiting. Our independent study published last year confirms this. This agreement is delivering real economic gains for Europe and Belgium.*
- *Next year we will celebrate the 10th anniversary of the provisional application of the agreement. We know that it works, however, the most recent ratification of CETA was Germany in 2023.*
- *CETA is not just about legal text, tariffs and exports. It's about a commitment to each other. This commitment is the cornerstone of our broader relationship with Canada, a partnership that deserves to be further strengthened and solidified.*
- *Full ratification of the agreement would send a powerful, necessary message of our commitment not only to the EU-Canada partnership, but about the power of partnership more broadly.*
- *For Wallonia, ratification would mean showing Canada – and the world at large – that Wallonia is open for business and committed to rules-based, fair and sustainable trade and investment.*
- *Apart from the headline political signal, full ratification could unlock a new level of cooperation. Bringing the investment protection chapter into application has the potential for bringing new Canadian*

investments into Belgium and making investing in Canada more appealing for Belgium companies.

- *Think, for example, about critical raw materials, the building blocks of our green and digital future. Canada has vast reserves of lithium, cobalt, and rare earths, exactly what we need for batteries, wind turbines, and electric vehicles. What is needed to unlock this potential is investment.*
- *Belgian companies have deep expertise in mining and processing of minerals. They would be an ideal partner for Canadian firms. Making investing decisions easier and more secure can help make partnerships happen!*
- *Ladies and gentlemen, to conclude, it is clear to me that CETA has been a win-win for Canada, the EU, and Belgium. But resting on one's laurels is never a good idea. To take our relationship with Canada even further, let's send Canada a clear signal that we're committed, that we're open for business.*
- *Wallonia deciding to ratify CETA would be the right step at the right time. You can lead the way in Europe and inject new momentum into the ratification debate in other parts of Belgium and in other Member States, and reaffirm the crucial EU-Canada partnership.*

Thank you.

SOUS-TITRE DE LA PRÉSENTATION

Audition au Parlement de Wallonie

CETA : Appréciation et attentes des entreprises wallonnes

diKT

WWW.AKT.BE

Un bilan très positif après 9 années d'application provisoire

+149 M€

Croissance des exportations
wallonnes vers le Canada (2017-
2025)
vs +82 M€ pour les importations

Source : BNB – Calculs AKT

429 M€

Excédent commercial wallon
vers le Canada en 2025
547 M€ exportés - 118 M€ importés

Source : BNB – Calculs AKT

86 M€

Droits de douane économisés
par les exportateurs belges (cumulé)

Source : Commission européenne

Investissements canadiens en Belgique

-2,4 Md€ (2016) → +2,5 Md€ (2023)

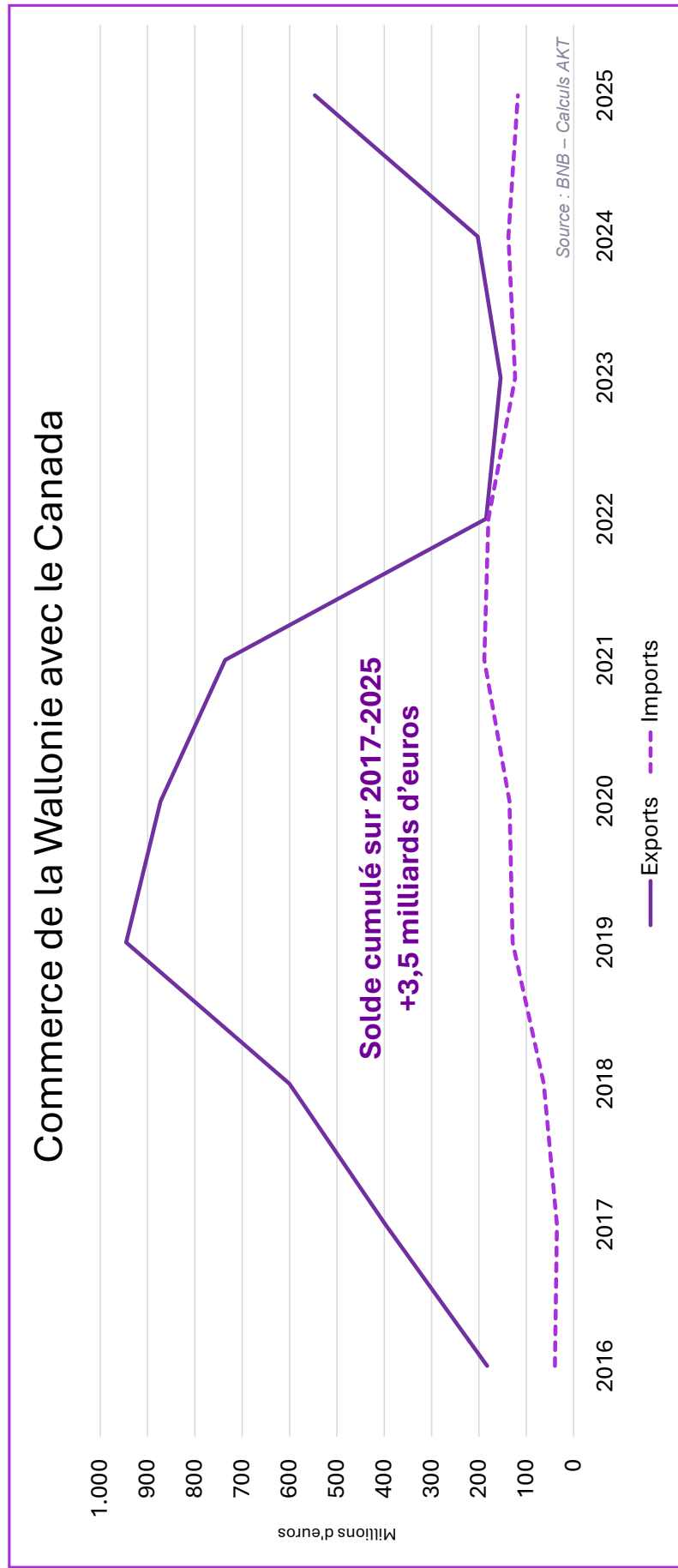
Source : Commission européenne

Investissements belges au Canada

1,5 Md€ (2016) → 3,9 Md€ (2023)

Source : Commission européenne

Un bilan très positif après 9 années d'application provisoire



OKT Principaux avantages offerts par le CETA pour les entreprises wallonnes

ENTREPRENDRE ENSEMBLE, POUR UNE WALLONIE PROSPÈRE ET DURABLE

1 Élimination quasi totale des droits de douane canadiens	Élimination quasi totale des droits de douane canadiens : près de 99 % des lignes tarifaires canadiennes sont éliminées. Parmi les secteurs directement concernés côté wallon sont la chimie (ex-tarifs jusqu'à 6,5 %), les machines et équipements électriques (jusqu'à 9,5 %), les dispositifs médicaux et instruments optiques (jusqu'à 8 %), et l'agroalimentaire de spécialité : chocolat et confiserie (jusqu'à 10 %), pain, biscuiterie et pâtisserie industrielle (jusqu'à 15 %).	2 Simplification réglementaire majeure	Les coûts transactionnels d'export ont été significativement réduits. Le CETA intègre l'acceptation mutuelle des résultats de certification émis par des organismes accrédités couvrant de nombreux produits. Pour les entreprises wallonnes exportatrices, le time-to-market canadien est raccourci et le coût administratif réduit de façon structurelle. Ce levier bénéficie proportionnellement davantage aux PME qu'aux grands groupes, ceux-ci disposant plus fréquemment de ressources dédiées à la compliance internationale.
3 Accès aux marchés publics canadiens	Le CETA ouvre les marchés publics canadiens aux entreprises européennes aux trois niveaux de gouvernement : fédéral, provincial et local. Les entreprises de l'UE sont les premières firmes non canadiennes à obtenir cet accès, que leurs concurrents étrangers ne possèdent généralement pas. Pour les entreprises wallonnes à forte composante ingénierie, construction et équipement, c'est une opportunité commerciale majeure, au potentiel important.	4 Amélioration du cadre d'investissement	Depuis l'entrée en application provisoire du CETA, les investissements croisés ont augmenté entre la Belgique et le Canada. Les filières canadiennes d'intérêt pour la Wallonie (aérospatiale, technologies...) offrent des synergies de recherche et d'investissement évidentes. Sur le volet protection des investissements, le CETA contient un Système juridique répondant a priori aux inquiétudes exprimées en 2016

CIKT Avantages de la ratification du CETA pour la Wallonie en tant que Région

ENTREPRENDRE ENSEMBLE, POUR UNE WALLONIE PROSPÈRE ET DURABLE

1 Crédibilité internationale de la Wallonie

La Wallonie avait suspendu la signature du CETA en octobre 2016, déclenchant une crise diplomatique UE-Canada. Aujourd'hui, les inquiétudes exprimées à l'époque ont trouvé des réponses positives. La ratification formelle enverrait un signal de fiabilité institutionnelle aux partenaires commerciaux et aux institutions européennes.

La Wallonie honorerait ainsi ses engagements multilatéraux, porterait une voix de plus contre les dérives protectionnistes et renforcerait son poids politique dans les futures négociations commerciales, tout en consolidant sa relation avec les partenaires canadiens.

3 Ancrage des investisseurs étrangers présents

Le CETA protège les investissements existants via le traitement non discriminatoire et les garanties diverses : cadre contractuel opposable, indépendance des aléas politiques électoraux. La prévisibilité réglementaire réduit le risque de relocalisation.

Les entreprises canadiennes présentes en Wallonie peuvent beaucoup plus aisément justifier de leur implantation durable en Wallonie auprès de leur groupe.

2 Attractivité de la Wallonie auprès des investisseurs étrangers

La ratification enverrait un signal positif aux investisseurs canadiens, et plus largement aux investisseurs étrangers quant à l'ouverture commerciale de la Wallonie.

Au vu des proximités de la Wallonie et du Canada en termes de priorités stratégiques (chimie, pharma, aérospatiale, numérique...), la ratification complète consoliderait une dynamique synergique.

4 Promotion des valeurs européennes

Le CETA intègre explicitement des garanties sur les droits des travailleurs et les enjeux environnementaux (Chapitres 23-24) portant les valeurs européennes de commerce responsable.

La ratification wallonne positionnerait la Région comme promotrice du modèle européen de commerce responsable et renforcerait la capacité de l'UE à exporter ses standards alimentaires, environnementaux et sociaux comme référence globale.

Avancées sociales et environnementales : 6 articles présents dans le texte (exemples)

Article 23.3 : Conventions OIT et droits fondamentaux au travail Engagement à incorporer dans le droit interne les 4 principes fondamentaux de la Déclaration OIT 1998 : liberté syndicale et négociation collective, élimination du travail forcé, abolition du travail des enfants, non-discrimination en emploi. Engagement de mise en œuvre effective des conventions fondamentales OIT.	OIT
Article 23.4 : Maintien des niveaux de protection du travail Interdiction de renoncer ou de déroger au droit du travail, ou de ne pas l'appliquer effectivement de manière soutenue, dans le but de stimuler le commerce ou l'investissement. Verrou antidumping social.	No race to bottom
Article 23.5 : Système d'inspection Obligation de maintenir un système d'inspection du travail conforme aux engagements internationaux et de garantir l'accès à des procédures administratives ou judiciaires pour les personnes invoquant une atteinte à un droit du travail.	Contrôles
Article 24.4 : Accords Multilatéraux sur l'Environnement Engagement à mettre effectivement en œuvre, sur l'ensemble du territoire, tous les AME ratifiés. C'est par ce mécanisme que l'Accord de Paris (signé par les deux Parties) est intégré au CETA.	Accord de Paris
Article 24.10 : Lutte contre l'exploitation forestière illégale Engagement à stimuler le commerce de produits forestiers issus de forêts gérées durablement et exploités légalement, à coopérer contre l'exploitation forestière illégale, et à promouvoir l'application effective des essences en péril.	Forêts
Article 24.11 : Lutte contre la pêche illicite Mesures de suivi, contrôle et surveillance (observateurs, surveillance des navires, contrôles au port, sanctions) pour éviter la surpêche. Engagement à exclure des échanges commerciaux les produits issus de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.	Pêche

Source : AECG/CETA, JOUEL 11/23 du 14.01.2017, chapitres 22 (Commerce et développement durable), 23 (Commerce et travail), 24 (Commerce et environnement)

Attentes des entreprises wallonnes relatives au CETA (et plus largement aux ALE)

Information & sensibilisation

Mieux faire connaître les facilités concrètes

Droits de douane réduits, accès aux marchés publics, reconnaissance des qualifications : les PME ignorent souvent ce que le CETA leur ouvre déjà.

Rôle pivot de l'AWEX et des organisations patronales

Sensibilisation générale et accompagnement sectoriel ciblé au travers de sessions pratiques, outils d'utilisation des préférences tarifaires

S'appuyer sur MAKE 2025-2030

Une mesure annoncée porte sur le développement d'outils d'accompagnement pour faciliter l'accès aux marchés étrangers et aux accords commerciaux).

Articulation de l'action publique

Calibrer les instruments régionaux sur les accords en vigueur

Missions économiques, incitants à l'export : les dispositifs AWEX doivent continuer à intégrer les avantages des ALE dans leur ciblage sectoriel.

Priorisation sectorielle fondée sur les données

Assurer une connexion entre les domaines prioritaires wallons et canadiens afin d'assurer de développement de synergies (commerciales, industrielles, recherche...).

Monitoring & préservation des intérêts

Si le bilan est positif, continuer le monitoring

Les flux UE-Canada progressent et les garde-fous fonctionnent. Pas de remise en cause, mais une veille active s'impose.

Signalement rapide des distorsions

Notamment via MAKE 2025-2030, utilisation appropriée et coordonnée des instruments de défense commerciale existants : droits antidumping, antisubventions ou clauses de sauvegarde

Accords en attente de ratification par la Belgique

Ratifié par	Parlement fédéral	Parlement flamand	Parlement de la Communauté germanophone	Parlement de la FWB	Parlement wallon	Parlement bruxellois	Assemblée de la commission communautaire française
Accord économique et commercial avec le Canada	☒	☒		☒	☒		
Accord de partenariat économique temporaire avec le Ghana		☒	☒				
Accord de partenariat économique temporaire avec la Côte d'Ivoire		☒	☒		☒		
Accord de protection des investissements avec Singapour		☒	☒	☒	☒	☒	☒
Accord de protection des investissements avec le Vietnam		☒	☒	☒	☒		
Accord d'association avec l' Amérique centrale	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
Accord commercial avec la Communauté andine	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
Accord de partenariat économique avec le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland (Southern Africa Development Community – SADC)	☒	☒	☒		☒		☒

diKT



WWW.AKT.BE

CETA, libre-échange et souveraineté alimentaire

Vision de la FUGEA

Hugues Falys et Kris Van Wynsberghe

Namur – 24 avril 2026



La FUGEA et le libre-échange

Nos constats :

- Libéralisation/dérégulation des marchés et mise en concurrence des agricultures au niveau mondial
- Disparition des paysans et paysannes
- Agrandissement, intensification et spécialisation des fermes et des territoires

=> Impacts socio-économiques et environnementaux +
vulnérabilité face aux crises



La FUGEA et la souveraineté alimentaire



Notre vision :

- Besoin de régulation des marchés (réforme de l'OCM)
- Besoin d'un nouveau cadre de commerce basé sur la coopération et la souveraineté alimentaire
- Rappel définition de la Via Campesina de 1996 : *“droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires”*



Fin du Green Deal et course à la compétitivité



- En 2024, Dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE concluait à la nécessité d'avoir règles commerciales plus justes et équilibrées
- Mais poursuite des accords de libre-échange
 - > Mercosur, Australie, Inde, etc.
- Logique de dérégulation des normes sous couvert de simplification pour être compétitif = fuite en avant court-termiste (cfr paquet OMNIBUS)



Le cas du CETA



- Besoin d'alliés dans un monde où les règles internationales et nos valeurs sont menacées
- Pas au détriment de notre souveraineté alimentaire, notre santé et notre planète
- Chaque accord doit être l'occasion d'acter des règles commerciales justes et durables
- Est-ce le cas ?



Le cas du CETA

- Un minimum : les clauses miroirs = interdire les importations qui ne respectent pas les normes imposées à nos producteurs et productrices
 - Or, elles ne sont pas intégrées dans le CETA
 - Le chapitre commerce et développement durable est d'ailleurs non contraignant
- > l'accord facilite la concurrence déloyale contre nos fermes



Cas de la filière viande bovine

- Accord offre contingent d'importation de 65.000 tonnes à droit zéro – alors que normes différentes !
- Quota sous-utilisé pour le moment : 2.000 à 5.000 tonnes importées/an
- Raison n°1 : mesure miroir interdisant l'importation de viande bovine aux hormones depuis 1988 -> filière canadienne vise d'autres marchés
- Jusqu'à quand ?



Cas de la filière lentilles

- Accord a éliminé les droits de douane sur les importations de lentilles et produits à base de lentilles
- > Facilite ces importations
- Or le Canada est le premier producteur mondial et représente 50% des importations de l'UE
- Quelques chiffres :
 - Production UE : +-100.000 tonnes sur +- 100.000 ha
 - Importations : +- 250.000 tonnes



Les légumineuses et la résilience du système agricole



- Guerre au Moyen Orient : remet en lumière la dépendance du système agricole aux énergies fossiles et aux intrants importés, en particulier engrais azotés minéraux
- Un enjeu clé: favoriser les processus biologiques pour réduire leur utilisation. Possible grâce aux légumineuses qui fixent naturellement l'azote de l'air.
- Cultures et filières à protéger et à soutenir



Produire des lentilles en Wallonie

- Témoignage



- Installé en 2014
- Ferme de l'Abbaye à Florennes
- 80 ha dont 30 ha cultivés en bio
- 5 à 6 ha de légumineuses dont lentilles



Produire des lentilles en Wallonie

- Témoignage

- SAU lentilles faible en Wallonie : quelques dizaines d'ha
- Taux d'auto-suffisance estimé : $< 10\%$
- Problème numéro 1 = débouchés et commercialisation
- Lancement du projet les "4 fermes" pour créer filière MAIS compliqué vu concurrence déloyale



Concurrence déloyale avec la lentille canadienne



Pratiques phytosanitaires :

- Utilisation de substances interdites (p.ex. métribuzine, diquat)
- Traitement au glyphosate jusqu'à 4 jours avant récolte (pour dessiccation)

NB : LMR pour le glyphosate dans les lentilles multipliée par 100 en 2012 (de 0,1 mg/kg à 10 mg/kg) pour que lentilles canadiennes puissent être vendues plus facilement



Conclusion

- Oui aux échanges et la coopération entre Etats
- Non au commerce qui menace les fermes paysannes et durables ici et ailleurs, notre souveraineté alimentaire, notre santé et notre planète
- Pour construire un nouveau cadre de commercial international, il faut mettre en pause les accords en négociation ou ratification qui ne respectent pas les règles minimales (p.ex. clauses miroirs) – C'est le cas du CETA.





Vous partagez
notre vision ?



Nous suivre sur les réseaux



Rejoindre une section locale

Plus d'info: fugea.be



Devenir membre de la
FUGEAE



Défendre une agriculture humaine, durable et engagée.





INDEX

1. IMPACTS ÉCONOMIQUES GLOBAUX

2. BILAN BELGE

3. BAROMÈTRE PME

4. CONCLUSIONS



IMPACTS ÉCONOMIQUES **GLOBAUX**

UCM indépendants
& unis

IMPACTS ÉCONOMIQUES GLOBAUX

➤ Commerce bilatéral depuis 2017



+ 71%
(€123Md) Biens : + 64%
Services : + 81%

➤ Croissance du PIB

- + €3,2 Md PIB EU annuel attribuable au CETA
- + €1,3 Md annuel pour le Canada

➤ Exportations des PME Européennes



+ 20% (contre 13,8% pour les grandes entreprises)
+ 2.500 Nouvelles PME européennes exportatrices



BILAN BELGE

UCM indépendants
& unis

BILAN BELGE

➤ Commerce bilatéral depuis 2017



+ 51%
(€8,2Md)

Biens : + 85%
Services : + 43%

➤ Champions nationaux

- Pacemaker (+ 154%)
- Chocolat (+ 132%)
- Sucre/confiserie (+ 120%)
- Pharma (+ 65%)



➤ Balance commerciale / Classement

- Entre € 2,7 et € 3 Md en faveur de la Belgique
- Canada = 15-20^e « clients »

BAROMÈTRE **PME**

UCM indépendants
& unis

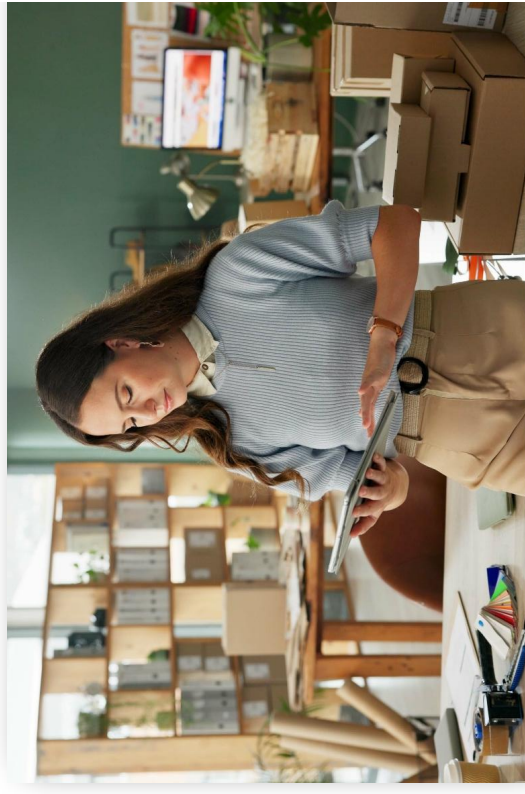
BAROMÈTRE PME

➤ Vulnérabilité en hausse

- **25%** des PME s'avèrent vulnérables malgré une bonne santé financière
- **1 PME sur 3** n'a pas constitué de réserves permettant de résister à un choc
- Contexte géopolitique / dépendances

➤ Ouverture et accompagnement

- Marché élargi = vecteur de développement économique
- Limiter les dépendances
- Particularités du secteur agricole
- Accompagnement / écolage nécessaires / opportunités manquées



CONCLUSIONS



CONCLUSIONS

➤ Bilan positif

- Forte augmentation des échanges bilatéraux
- PME largement bénéficiaires
- Opportunité de développement
- Faible utilisation des quotas (<10% d'importation de viande bovine)

➤ Nécessité

- Développement économique
- Limiter dépendances vis-à-vis de certains acteurs
- Accompagnement ciblé « PME »
- Sécurité alimentaire et protection de la production agricole

MERCI de
votre **ATTENTION**

UCM indépendants
& unis



L'Accord économique et commercial global conclu entre le Canada et l'Union européenne (CETA)

Sophie Wintgens – Chargée de recherche sur le Commerce International

Audition au Parlement de Wallonie – 24 avril 2026

Le CETA, un accord « modèle »?

CNCD

11.11.11

- Pour rappel : le CETA fut signé en 2016 après avoir été amélioré par un **instrument interprétatif** afin d'introduire plusieurs balises fondamentales en réponse aux demandes de la Région wallonne
- A l'époque, la Commission européenne présente le CETA comme le « modèle » des nouveaux accords de commerce et d'investissement de l'UE car :
 - il ne vise plus uniquement la réduction des barrières tarifaires
 - il vise aussi la réduction des barrières non tarifaires, à travers la « convergence réglementaire », et sur la protection des investissements, à travers la **clause d'arbitrage entre investisseurs et Etats**
- Ce nouveau modèle d'accord aborde dès lors des domaines qui dépassent les seules compétences commerciales et **pose la question de l'équilibre entre la liberté des échanges et le respect des normes d'intérêt général**

1. L'absence de normes d'intérêt général opposables

- C'est le principal problème du volet commercial du CETA
 - Le CETA comporte 3 chapitres qui définissent les normes d'intérêt général à respecter :
 - le chapitre 22 sur le développement durable
 - le chapitre 23 sur les normes du travail
 - le chapitre 24 sur les normes environnementales
- Toutefois, ces normes ne sont **pas rendues contraignantes par un mécanisme de plainte et de sanction**. Pourtant, le chapitre 29 prévoit un règlement des différends entre les partenaires commerciaux, mais les 3 chapitres sur les normes d'intérêt général n'y sont pas liés
- Pourquoi? **La Commission a refusé la proposition du Canada** d'inclure des sanctions en cas de violations des normes fondamentales du travail
- Depuis lors, l'UE a conclu des accords commerciaux avec la **Nouvelle Zélande et l'Indonésie** qui comportent un **mécanisme de plainte et de sanction** pour les normes sociales et environnementales, ce qui démontre que **ce modèle d'accord est possible**

2. Ratifier le CETA n'apporterait aucune plus-value

CNCD

11.11.11

- En 2017, le CETA est entré en application provisoire pour son volet commercial (compétence exclusive de l'UE), mais pas pour son volet sur la protection des investissements (qui nécessite la ratification des Etats membres)
 Une décision obtenue grâce au débat public et parlementaire wallon qui s'est cristallisé sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats et sur les droits substantiels accordés aux investisseurs transnationaux
- Depuis lors, la libéralisation commerciale a favorisé une augmentation des échanges, mais sans que l'accord d'investissement ne soit appliqué
 La question de la ratification du CETA par la Région wallonne porte donc essentiellement sur l'intérêt de permettre au chapitre sur la protection des investissements d'entrer en vigueur
- Donc ratifier le CETA aujourd'hui (1) n'apporterait aucune plus-value (cela ne changerait rien à l'accord commercial en vigueur), mais par contre (2) entraînerait des impacts négatifs (cela activerait l'ICS qui est dans l'accord d'investissement)

3. Activer l'ICS augmenterait les risques de poursuite... alors qu'un autre modèle existe (1/4)



- Le CETA introduit pour la première fois dans un accord de l'UE une **clause d'arbitrage pour la résolution des différends entre investisseurs et Etats** (chapitre 8, section D)



Cette clause d'arbitrage fut initialement créée dans les années 1950 pour garantir des dédommagements aux investisseurs étrangers en cas d'**expropriation autoritaire** par des régimes dictatoriaux



Mais depuis lors, elle a **élargi son champ d'application** pour considérer comme des atteintes à la protection des investissements les « **expropriations indirectes** », c'est-à-dire des **politiques publiques visant à protéger l'environnement, les droits sociaux ou encore la santé**



3. Activer l'ICS augmenterait les risques de poursuite... alors qu'un autre modèle existe (2/4)



- L'ICS (*Investment Court System*) du CETA se veut une **réponse aux critiques** – notamment wallonnes – **des tribunaux d'arbitrage privés ou ISDS** (*Investor-to-State Dispute Settlement*) car (1) il s'agit d'un tribunal public avec des juges permanents, (2) avec une possibilité d'appel et (3) qui limite la possibilité de poursuites pour expropriation indirecte à de « rares circonstances »

- Toutefois, la **notion de « rares circonstances »** reste vague et elle **est laissée à l'interprétation des juges**. Une entreprise peut donc toujours invoquer **l'atteinte à ses attentes légitimes** pour poursuivre un Etat



Par conséquent, **l'ICS n'empêche pas les procédures coûteuses et dissuasives** contre des politiques publiques (environnement, santé, social, sécurité...)



3. Activer l'ICS augmenterait les risques de poursuite... alors qu'un autre modèle existe (3/4)

CNCD
11.11.11



Très concrètement :

- **des entreprises** non seulement canadiennes mais également **américaines** ou de tout autre pays ayant une filiale au Canada **pourraient utiliser l'ICS du CETA pour attaquer la Belgique** pour expropriation indirecte
- dans l'espoir que les **réglementations d'intérêt public incriminées soient jugées « manifestement excessives »** par la cour d'arbitrage

3. Activer l'ICS augmenterait les risques de poursuite... alors qu'un autre modèle existe (4/4)

CNCD

11.11.11

— Refuser la ratification du CETA permettrait, sans rien changer aux échanges commerciaux, d'éviter l'application de l'ICS et de **demande la renégociation de l'accord d'investissement pour qu'il ne permette les poursuites pour expropriation indirecte dans « aucune circonstance »**

— D'autant qu'il est possible d'appliquer un autre modèle plus démocratique : **l'accord UE-Indonésie récemment conclu ne contient ni ISDS ni ICS**, en raison de la demande du gouvernement indonésien de **privilégier le règlement des différends d'Etat à Etat**



INVESTMENT PROTECTION AGREEMENT

The EU-Indonesia Investment Protection Agreement is designed to protect European investments in Indonesia and vice versa, while still respecting each Party's right to regulate.

It ensures that European companies' assets are safeguarded against unfair treatment – for example, unjustified discrimination, expropriation without fair compensation, or denial of justice in local courts.

At the same time, the agreement makes clear that Parties fully keep the right to regulate in the public interest. This includes changing laws or regulations even if such changes negatively affect investors or their expected profits.

To avoid uncertainty, the agreement provides clear definitions of key terms like "fair and equitable treatment" and "indirect expropriation." This gives investors clarity on their rights, while also protecting the Parties' regulatory powers.

The EU-Indonesia investment protection agreement only provides protection for investments that are in accordance with domestic legislation. Companies are therefore legally bound by all the obligations contained in the domestic legislation of the host State, including environmental or labour protection or respect of human rights.

Any disputes arising from the agreement can be addressed through a state-to-state dispute settlement mechanism that guarantees the removal of inconsistent measures. This provides strong safeguards and a predictable business climate for investors, in line with what the EU already offers.

4. La Belgique doit aussi sortir du Traité sur la Charte de l'énergie...

CNCD

11.11.11

— En statuant sur les conditions de compatibilité de l'ICS du CETA avec le droit de l'UE, la **Cour de Justice de l'UE (CJUE)** a aussi implicitement confirmé que **l'ISDS est illégal** ([avis 1/17](#) du 30 avril 2019)



- Or l'ISDS reste **en vigueur dans des centaines d'accords** conclus par les Etats membres
- C'est **le cas de la Belgique**, ce qui n'est **pas conforme au droit européen**

— C'est pourquoi la Belgique doit sortir du Traité sur la Charte de l'énergie

- **accord** (spécifique au secteur de l'énergie) **le plus utilisé** par les investisseurs étrangers **pour attaquer des États**
- **contient encore un mécanisme d'arbitrage ISDS** (art. 26) que la CJUE a jugé incompatible avec le droit de l'UE ([arrêt Komstroy](#), 2/09/2021)
- **l'UE, l'Euratom et 11 Etats membres s'en sont déjà retirés** (+ Royaume-Uni, Islande et Norvège)
- **la Commission a envoyé une mise en demeure à la Belgique** le 30 janvier 2026 en l'exhortant à sortir au plus vite du TCE
- **l'accord *inter se***, signé par la Belgique le 18 février 2026, **va neutraliser les effets de la clause de survie** et réduire les litiges (majoritairement intra-UE)

5....et réviser le modèle d'accord bilatéral d'investissement de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL)

CNCD

11.11.11

— C'est pourquoi il faut aussi réviser le modèle d'accord d'investissement de l'UEBL

- De nombreux ABI de l'UEBL contiennent encore un ISDS
- **La Belgique n'est pas à l'abri des poursuites**
Exemple : en 2024, elle a dû verser + de 41 millions d'euros de dédommagements à **DP World** à la suite d'une procédure d'arbitrage ISDS intentée via l'accord d'investissement UEBL-Emirats arabes unis



▪ **La Belgique fait aussi face à des menaces d'arbitrage**

Exemple : dans le cadre du débat autour des **avoirs russes gelés chez Euroclear**, elle a hésité à soutenir des initiatives de l'UE visant à apporter un soutien financier à l'Ukraine, par crainte de poursuites judiciaires intentées par des acteurs russes

Des oligarques et entreprises russes n'hésitent pas à intenter des procédures d'arbitrage **via leurs filiales situées dans des pays européens** (dont la Belgique) et les traités d'investissement conclus entre ces pays et l'Ukraine

Malgré la guerre en Ukraine, **la Belgique a conservé ses ABI avec la Russie et d'autres pays tiers**, alors même que **la CJUE a jugé dès 2009 que ces traités entraient en conflit avec la politique européenne de sanctions**



6. Conclusion : la Wallonie a la capacité de faire bouger les lignes



— La Wallonie a par le passé démontré sa capacité à résister :

Exemple : si la Belgique n’a pas eu à verser en 2009 à **Ping An** les 2,8 milliards d’euros de dédommagements que cet assureur chinois lui réclamait pour expropriation abusive suite au démantèlement du groupe Fortis, c’est notamment parce que la Wallonie a traîné à ratifier l’ABI avec la Chine sur lequel sa plainte reposait, ce qui a rendu cette dernière irrecevable!

— Aujourd’hui encore, la Wallonie peut faire bouger les lignes :

- (1) en **conditionnant la ratification du CETA à la suppression de la mention « sauf dans de rares circonstances »** (afin que l’accord d’investissement ne permette les poursuites pour expropriation indirecte dans aucune circonstance – ce qui ne changerait en outre rien aux échanges commerciaux)
- (2) en **poussant la Belgique** à :
 - ✓ se retirer sans délai du Traité sur la Charte de l’énergie
 - ✓ dénoncer tous les ABI UEBL qui contiennent encore une clause ISDS
 - ✓ exiger l’application d’un règlement des différends d’Etat à Etat pour les futurs nouveaux accords conclus par l’UE

Audition par le Parlement de Wallonie sur le CETA

Evolution du commerce extérieur wallon avec le Canada



Wallonia.be

EXPORT
INVESTMENT

Stéphane GAGNÉ,
Directeur Evaluation et Stratégie, AWEX
24 avril 2026

Feel inspired

Les missions de l'AWEX

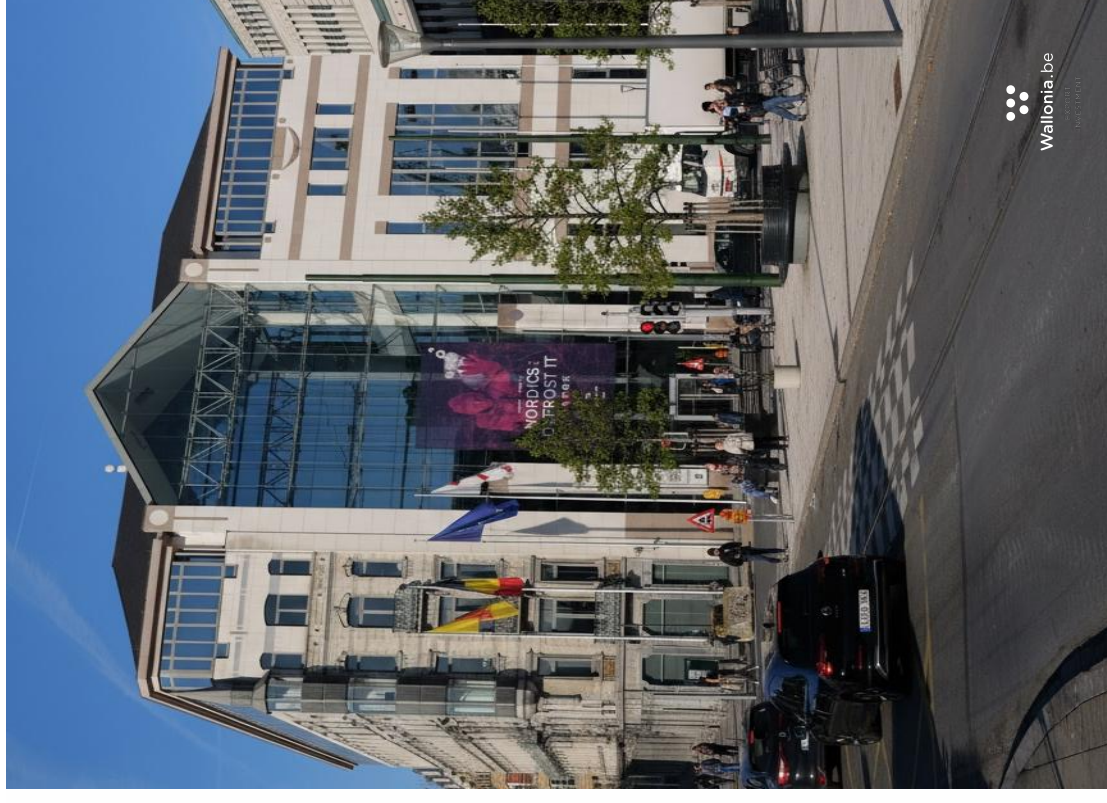
L'AWEX : premier promoteur de l'internationalisation de l'économie wallonne

- Stimuler et accompagner les entreprises wallonnes à l'international
- Attirer et ancrer en Wallonie des investissements étrangers créateurs de valeur durable
- Renforcer la visibilité et l'attractivité internationale de la Wallonie par une politique de marque économique cohérente

Quelques chiffres clés

- 415 agents
- 67 postes à l'étranger
- 4.497 entreprises clientes (dont 301 nouvelles en 2025)
- 158 actions de prospection commerciale en 2026

Feel inspired



Chiffres du commerce extérieur wallon avec le Canada (2015-2025)

Exportations et importations wallonnes avec le Canada (millions €)



Feel inspired ³

Chiffres du commerce extérieur wallon avec le Canada (2015-2025)

Exportations et importations wallonnes avec le Canada hors matériel de transport (millions €)



Feel inspired ⁴

Chiffres du commerce extérieur wallon avec le Canada (2015-2025)

Balance commerciale de la Wallonie avec le Canada (millions €)



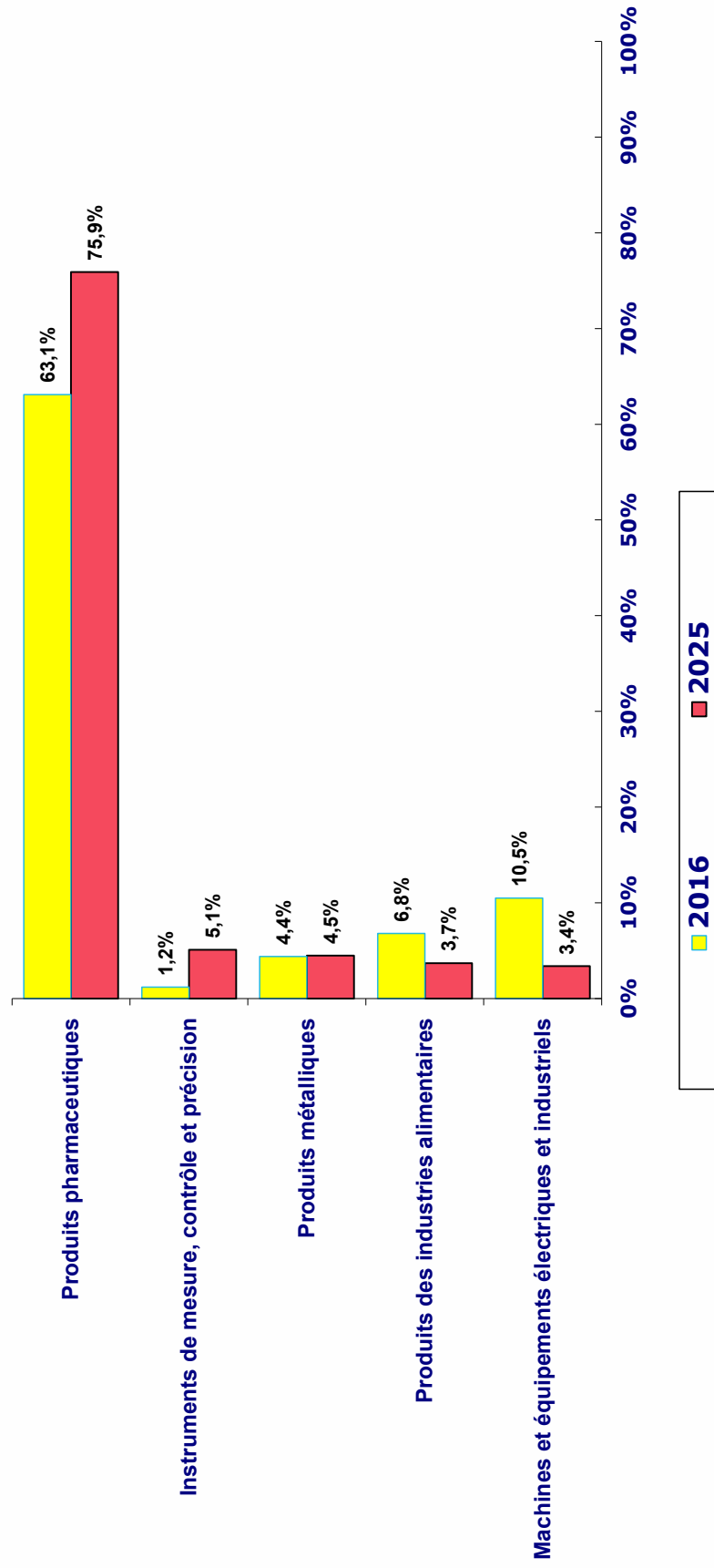
Feel inspired ⁵

Comparaison Wallonie vs Belgique

Evolution des exportations et importations avec le Canada (2016-2025)

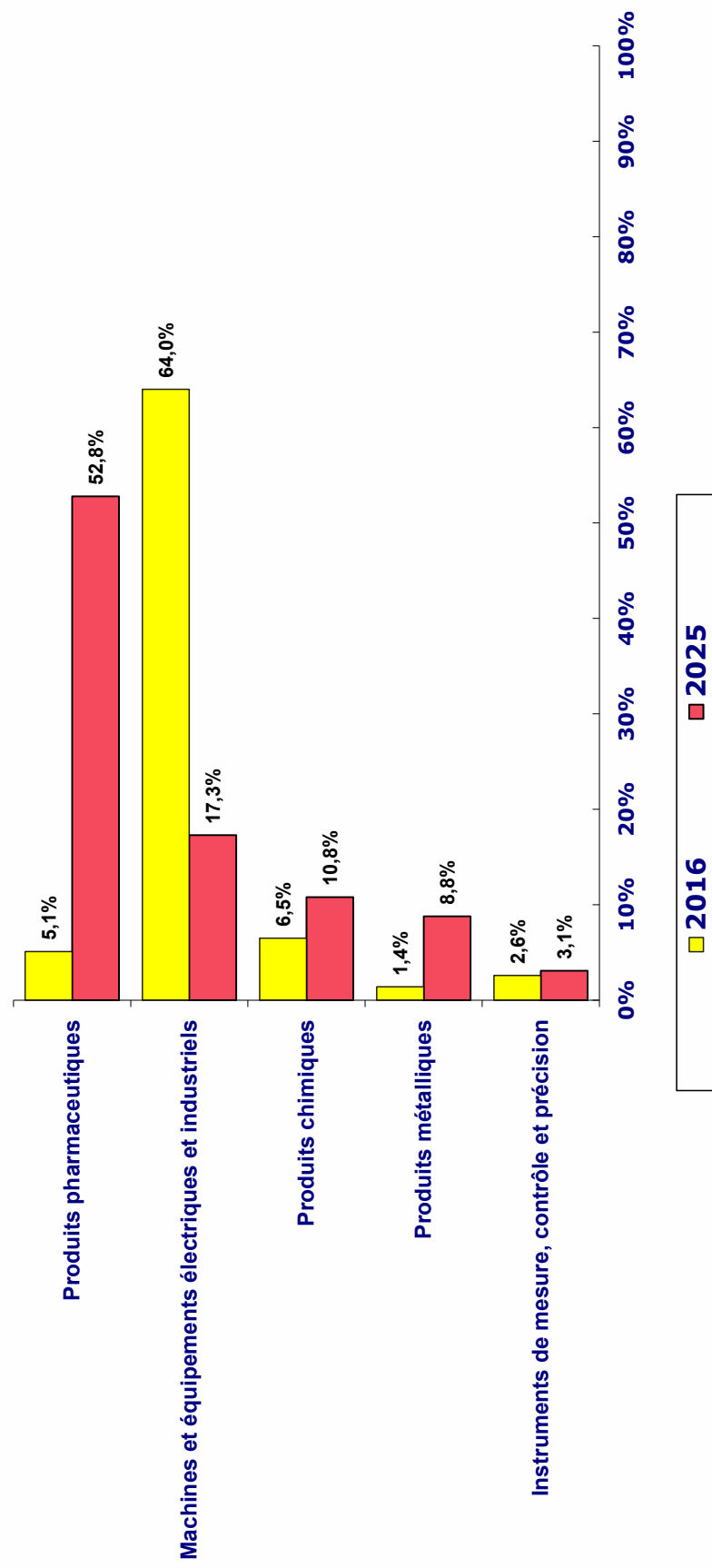
	CROISSANCE 2016-2025 (%)	CLASSEMENT DU CANADA COMME CLIENT ETRANGER		% DU TOTAL DES EXPORTATIONS BELGES	
		2016	2025	2016	2025
EXPORTATIONS WALLONIE	+199,2%	26 ^{ème}	19 ^{ème}	12,8%	22,5%
IMPORTATIONS WALLONIE	+196,6%	35 ^{ème}	27 ^{ème}	2,2%	5,2%
EXPORTATIONS BELGIQUE	+70,4%	25 ^{ème}	23 ^{ème}	..	..
IMPORTATIONS BELGIQUE	+23,9%	23 ^{ème}	18 ^{ème}	..	..

Tendances sectorielles : 5 premiers secteurs d'exportation de la Wallonie vers le Canada (2016 vs 2025) (en % du total)



Feel inspired ⁷

Tendances sectorielles : les 5 premiers secteurs d'importation de la Wallonie en provenance du Canada (2016 vs 2025) (en % du total)



Actions d'envergure organisées au Canada depuis 2015

Type d'action	Lieux et dates	Secteurs représentés	Présence wallonne
Mission princière	Vancouver, Calgary, Toronto 24-31 octobre 2015	Multisectoriel	37 entreprises
Visite d'Etat	Ottawa, Montréal, Toronto 12-16 mars 2018	Multisectoriel	32 entreprises
Salon SIAL Canada	Toronto, 30 avril-2 mai 2019	Agroalimentaire	8 entreprises
	Montréal 20-22 avril 2022		8 entreprises
Missions adossées à MTL Connecte	Montréal, éditions 2020 (en virtuel), 2022, 2023, 2024 et 2025	Digital	10 entreprises en moyenne à chaque édition
Missions économiques	Montréal, 6-14 novembre 2017	Audiovisuel	11 entreprises
	Montréal, 6-9 novembre 2019	Multimédia	7 entreprises
	Toronto, 4-11 septembre 2024	Economie circulaire, énergie et environnement	16 entreprises
	Montréal, 20-25 mai 2024	Aéronautique et spatial	5 entreprises
	Toronto, 24-28 mars 2025	Médecine nucléaire	8 entreprises
Actions mises en place dans le cadre du projet européen ProSME	2023 et 2024	Objectif : Favoriser l'accès aux marchés publics au Canada	7 entreprises

Retour sur investissement (ROI) des actions sur le marché canadien Flux d'exportations générées par les entreprises participantes pour 1.000 € investis par l'AWEX dans l'action



Feel inspired

Investissements canadiens en Wallonie : Comparaison des périodes pré (2008-2016) et post CETA (2017-2025)



15 dossiers réussis
(8 implantations et 7 extensions)
7 dossiers entre 2008 et 2016
8 dossiers entre 2017 et 2025



392 emplois directs créés
202 entre 2008 et 2016
190 entre 2017 et 2025



263.923.616 € investis
181.678.616 € entre 2008 et 2016
82.245.000 € entre 2017 et 2025

Position du Canada dans le ranking des investisseurs étrangers en Wallonie



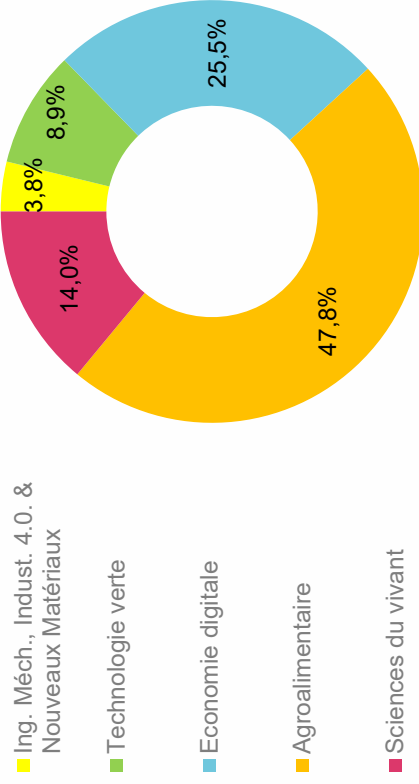
	2008-2016	2017-2025
Nombre de dossiers réussis	17 ^{ème} (0,8% du total)	12 ^{ème} (1,4% du total)
Emplois créés	15 ^{ème} (1,2% du total)	16 ^{ème} (1,3% du total)
Montants investis	9 ^{ème} (2,7% du total)	16 ^{ème} (0,9% du total)

Feel inspired ¹²

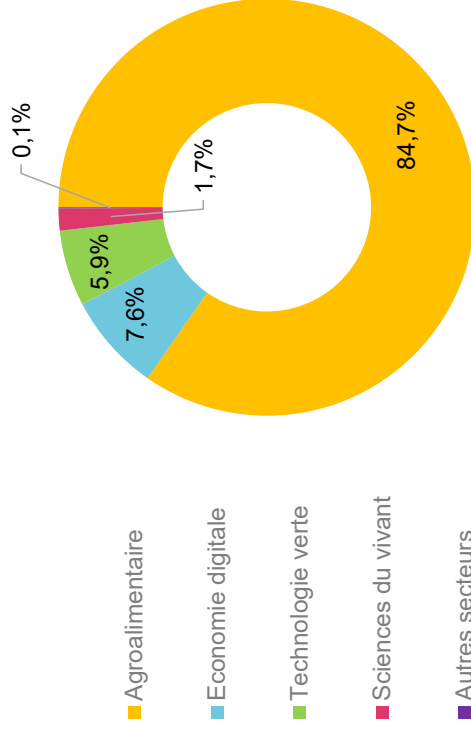
Répartition sectorielle des investissements canadiens en Wallonie (2008-2025)

Principaux secteurs par emplois créés et montants investis

Top 5 secteurs - emplois



Top 5 secteurs - montants



Feel inspired

AGENCE WALLONNE À L'EXPORTATION
ET AUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Place Sainctelette, 2 - 1080 Bruxelles
T +32 2 421 82 11 / F +32 2 421 87 87



awex.be



Contribution écrite complémentaire d'AKT for Wallonia

CETA : Évaluation - Ratification

DEHALU Jean-Christophe
19 mai 2026

WWW.AKT.BE

1. Préambule

À la suite de l'audition de AKT for Wallonia devant la Commission chargée de questions européennes du Parlement wallon le 22 avril 2026, le Président Willy Borsus a sollicité la transmission d'une contribution écrite complémentaire. La présente note répond à cette demande. Elle a vocation à compléter le propos tenu oralement, à apporter les éléments de réponse aux questions laissées partiellement ouvertes en séance, et à préciser la position d'AKT for Wallonia dans le cadre de la poursuite du processus législatif.

En cohérence avec le propos tenu lors de la l'audition du 22 avril 2026, la position d'AKT for Wallonia reste sans ambiguïté : AKT invite le parlement wallon à consentir sans réserve à la ratification du CETA. La note développe les fondements de cette recommandation.

2. Le CETA, instrument d'un partenariat stratégique élargi

Réduire le CETA à un accord de libre-échange traditionnel relève d'une lecture incomplète. L'instrument est devenu le cadre opérationnel d'une coopération institutionnelle large entre l'Union européenne et le Canada, dans un contexte géopolitique extrêmement instable qui en accroît la valeur stratégique.

- **Le Canada est un partenaire fiable, partageant les valeurs européennes dans un ordre commercial fragilisé.** Dans un environnement marqué par le retour des protectionnismes, la fragilisation du système multilatéral et la montée des dépendances stratégiques, le Canada partage avec l'Union européenne les valeurs de démocratie, de droit humain, d'action climatique et de commerce fondé sur des règles équitables. Très récemment, le 11 mars 2026, le Parlement européen a explicitement appelé dans sa résolution 2025/2168¹ à l'approfondissement stratégique des relations avec le Canada et à la ratification complète du CETA². Il est à relever que la plupart de courants politiques représentés au Parlement de Wallonie ont voté en faveur de cette résolution³.
- **Matières premières critiques et autonomie stratégique.** Le Canada figure parmi les rares partenaires capables d'offrir une diversification crédible et stable des approvisionnements européens en matières premières critiques, dans des conditions de gouvernance environnementale et sociale comparables aux standards européens. Cet axe est articulé directement avec le Critical Raw Materials Act, dont le CETA constitue un des instruments d'application pratique.
- **Un partenariat institutionnel multidimensionnel.** Le Canada est un des quelques pays tiers à participer au programme SAFE de l'Union européenne (marchés publics dans le domaine de la défense)⁴. Il adhère également au deuxième pilier d'Horizon Europe avec des droits quasi équivalents à ceux d'un État membre, et y investit dans des projets collaboratifs avec des chercheurs et entreprises Européens⁵. Cette imbrication des chaînes scientifiques et industrielles dépasse donc de très loin la seule logique commerciale et concourt à la poursuite d'objectifs sociétaux communs.

¹ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-10-2026-0078_FR.html

² « Le Parlement européen, [...] adresse au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité les recommandations suivantes: [...] exhorter les 10 États membres qui n'ont pas encore ratifié le CETA à le faire rapidement; réaffirmer l'importance de la pleine application du CETA, qui constitue un signal politique important dans la perspective du 10e anniversaire, en 2027, de son application provisoire, en particulier dans le contexte géopolitique actuel, et en tant que condition préalable à la pleine réalisation du potentiel économique de l'accord; dialoguer bilatéralement avec les États membres concernés afin de cerner leurs préoccupations; »

³ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/PV-10-2026-03-11-RCV_FR.html#186064#986073

⁴ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/safe/#allocations>

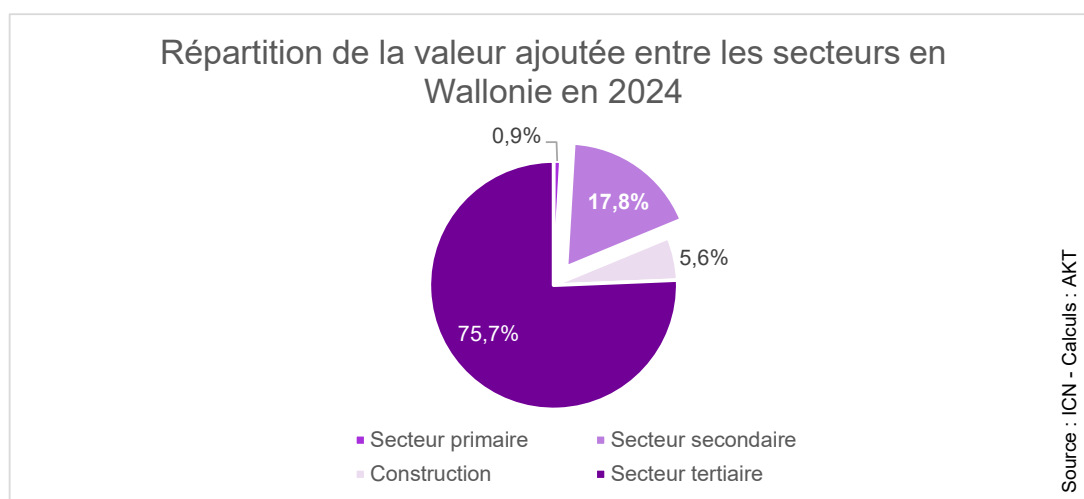
⁵ https://research-and-innovation.ec.europa.eu/strategy/strategy-research-and-innovation/europe-world/international-cooperation/association-horizon-europe/canada_en

- **Macroéconomie européenne : l'ancrage des emplois liés au commerce extérieur.** Une part significative des emplois européens⁶, et donc wallons, dépendent directement du commerce international. Le CETA est l'un des instruments qui contribuent à structurer cette base d'emplois qualifiés.

3. Une décision qui engage l'ensemble du tissu économique wallon

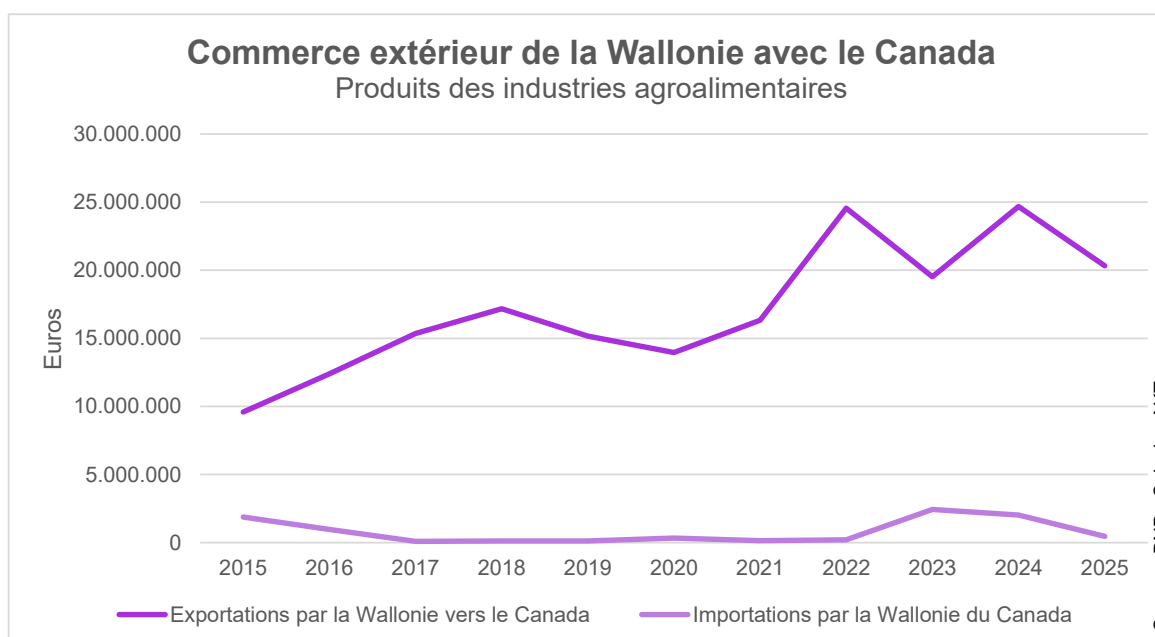
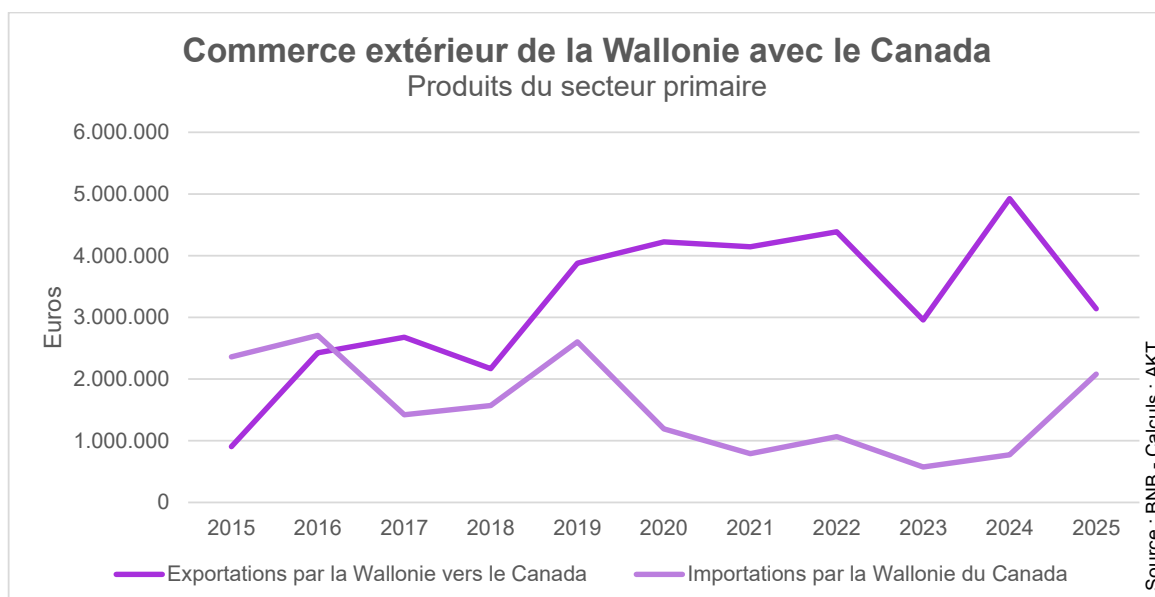
Le bilan de neuf années d'application provisoire est mesurable. Il invite à une lecture quantitative, proportionnée au poids effectif des secteurs concernés dans l'économie wallonne.

- **Proportionnalité économique : la hiérarchie des contributions sectorielles.** Le secteur secondaire, qui représente une part importante du PIB (17,8%) et de l'emploi wallons (10,9%), est particulièrement concerné par les échanges internationaux. Ainsi, les filières exportatrices concernées par les flux avec le Canada sont précisément celles qui portent une part importante de la valeur ajoutée et de l'emploi qualifié wallon.



- **Spécialisation sectorielle : des filières à haute valeur ajoutée.** Les exportations wallonnes vers le Canada se concentraient en 2025 à hauteur d'environ 78 % sur les produits pharmaceutiques (médicaments et vaccins). La répartition sectorielle des exportations wallonnes vers le Canada est cependant assez changeante et s'explique par la taille relativement modeste de ce marché pour la région. Ainsi, entre 2019 et 2021, le matériel de transport représentait entre 75% et 80% des exportations régionales vers ce pays.
- **Aucune de distorsion de marchés constatée sur les échanges de produits (agro)alimentaires.** Les statistiques du commerce extérieur n'indiquent pas de distorsion de marché sur les échanges de produits du secteur primaire (produits animaux et végétaux) ni sur les produits des industries agroalimentaires.

⁶ [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/648145/IPOLE_BRI\(2020\)648145_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/648145/IPOLE_BRI(2020)648145_FR.pdf) et <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52021DC0066&from=FR>



Au contraire, tant pour les produits du secteur primaire que pour les produits du secteur agroalimentaire, qui faisaient l'objet d'inquiétudes initiales par certaines parties prenantes, les statistiques affichent des balances commerciales très favorables aux acteurs wallons⁷.

- **PME exportatrices : l'effet désamorçage des barrières non tarifaires.** L'étude d'impact ex post de la Commission européenne (juin 2025) documente une augmentation de plus de 20 % du nombre de PME européennes exportatrices vers le Canada depuis 2017⁸. Cet effet tient principalement à l'acceptation mutuelle des résultats de conformité prévue par le CETA, qui supprime les coûts de double certification

⁷ A titre complémentaire, et pour faire écho au témoignage apporté lors de l'audition de la Fugea, les statistiques du commerce extérieur de la Banque Nationale de Belgique ne comptabilisent aucun échange entrant ou sortant de lentilles entre la Wallonie et le Canada depuis au moins 2015 (Code produit SH8 : 07134000).

⁸ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_25_1482

pour huit catégories de produits. Ces gains administratifs bénéficient de manière disproportionnée aux PME, qui ne disposent généralement pas de fonctions export internalisées.

- **Marchés publics canadiens : un débouché sub-fédéral distinctif.** Le CETA donne aux entreprises européennes un accès aux marchés publics canadiens aux niveaux fédéral, provincial et municipal. La Commission européenne note que les entreprises européennes sont les premières entreprises non canadiennes à bénéficier de cet accès au niveau municipal, qui n'est pas couvert par d'autres accords commerciaux internationaux du Canada⁹.

4. Une trajectoire institutionnelle aboutie et le coût de la non-ratification

La décision parlementaire wallonne s'inscrit dans un cadre institutionnel et politique européen déjà largement balisé. À l'inverse, un refus de ratifier porterait des conséquences concrètes.

- **État des ratifications : la Wallonie a adopté une approche constructive.** Dix-sept États membres de l'Union européenne ont déjà ratifié le CETA. La Wallonie a, au cours des dernières législatures, ratifié les accords commerciaux avec Singapour, le Vietnam et l'Amérique centrale, démontrant sa capacité à apprécier favorablement les accords commerciaux de nouvelle génération. Un refus de ratifier le CETA, après neuf années d'application provisoire favorable, enverrait un signal contradictoire aux acteurs internationaux, à commencer par les partenaires canadiens.
- **Le coût de la non-ratification.** Trois dimensions concrètes sont à mettre dans la balance. Premièrement, un blocage juridique de toute amélioration ultérieure du texte, dont les clauses TSD exécutoires constituent l'exemple le plus saillant. Deuxièmement, un effet réputationnel négatif pour la Wallonie auprès des investisseurs canadiens et étrangers, dans un contexte de concurrence accrue pour l'attractivité des territoires. Concrètement, cela pourrait se traduire par une plus grande prudence des investisseurs internationaux à considérer la Région comme lieu d'implantation potentiel, dans un contexte concurrentiel déjà féroce entre territoires. Troisièmement, une perte de levier dans les ratifications à venir (Mexique, Chili) et dans la défense des intérêts wallons dans les négociations en cours.

5. Conclusion

Neuf années d'application provisoire ont produit un bilan favorable, mesurable et documenté pour le tissu économique wallon. Les craintes initiales ne se sont pas matérialisées : les importations sensibles (notamment agricoles) sont restées marginales, aucune modification réglementaire notable vers le bas n'est intervenue, et le mécanisme de protection des investissements a été modernisé en profondeur dans le sens des demandes wallonnes formulées en 2016.

Le mandat européen est constitué : dix-sept États ont ratifié, le Parlement européen appelle à un approfondissement des relations avec le Canada et à une ratification rapide du CETA, la doctrine de la Commission est cohérente et stable. Compte tenu de ces éléments, AKT for Wallonia ne peut qu'inviter le Parlement de Wallonie à considérer favorablement un assentiment à la ratification du traité.

⁹ https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/canada/eu-canada-agreements/agreement-explained_en



Objet : Principales publications et décisions de justice ou sentences arbitrales évoquées en Commissions chargées de questions européennes – CETA ; Évaluation – Ratification

1. Principales publications

N°	Référence	Citation
1	Accord économique et commercial global UE-Canada (AECG / CETA) Instrument interprétatif conjoint relatif au CETA	
2	Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande	- M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne) ; - Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) ; - Mme Modrie, Directrice générale de Canopea ; - Mme Lambelin, Députée wallonne.
3	Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viet Nam	- Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE ; - Mme De Bue, Députée wallonne.

Relevé Publications/Décisions/Sentences – CETA – Commission chargée de questions européennes

1/9

4	<u>Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Singapour</u>	- M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne) ; - Mme De Bue, Députée wallonne.
5	<u>Accord commercial intérimaire entre l'Union européenne et le Chili</u>	- Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE.
6	<u>Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis mexicains, d'autre part</u>	- Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE.
7	<u>Accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part</u>	- M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne) ; - Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE.
8	<u>Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part</u>	- Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE ; - Mme Lambelin, Députée wallonne ; - Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11).
9	<u>Accord UE-MERCOSUR</u>	- M. Borsus, Président de la Commission chargée de questions européennes ; - M. Hazée, Député wallon ; - M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne) ; - M. Haag, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA) ; - M. Falys, Porte-parole de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA) ;

Relevé Publications/Décisions/Sentences – CETA – Commission chargée de questions européennes

2/9

		- Mme Lambelin, Députée wallonne ; - Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE ; - M. Splingard, Conseiller au service Études de l'Union des classes moyennes (UCM) ; - M. Cassart, Député européen ; - Mme Modrie, Directrice générale de Canopea ; - M. Resinelli, Député wallon.
10	<u>Accord de Paris sur le climat</u>	- M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne) ; - M. Dehalu, Codirecteur du pôle Compétences d'AKT for Wallonia ; - Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE ; - Mme Modrie, Directrice générale de Canopea.
11	<u>Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal</u>	- Mme Modrie, Directrice générale de Canopea.
12	<u>Traité sur la Charte de l'énergie</u>	- Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE ; - M. Hazée, Député wallon ; - Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.1.11) ; - M. Poncelet, Chercheur et formateur au Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG).
13	<u>Accord inter se signé par la Belgique pour neutraliser la clause de survie du Traité sur la Charte de l'énergie</u>	- Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de

		coopération au développement (CNCD-11.11.11).
14	<u>Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne</u>	- Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE.
15	<u>Conventions fondamentales de l'OIT</u>	- M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne) ; - M. Dehalu, Codirecteur du pôle Compétences d'AKT for Wallonia.
16	<u>Pacte vert européen</u>	- M. Mugemango, Député wallon ; - M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne) ; - M. Haag, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA) ; - M. Falys, Porte-parole de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA) ; - M. Di Antonio, Député wallon ; - Mme Modrie, Directrice générale de Canopea.
17	<u>Règlement 2023/2675 relatif à la protection de l'Union et de ses États membres contre la coercition économique exercée par des pays tiers (Règlement antioercition)</u>	- M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne).
18	<u>Règlement 2019/452 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union</u>	- M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne).
19	<u>Règlement 2024/1252 établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques</u>	- M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne).

20	<u>Rapport du Dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture et vision pour l'alimentation et l'agriculture en Europe</u>	- M. Falys, Porte-parole de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEAE).
21	<u>Directive 2024/1760 sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité</u>	- M. Falys, Porte-parole de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEAE).
22	<u>Packages Omnibus de la Commission européenne</u>	- M. Falys, Porte-parole de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEAE).
23	<u>Examen de l'EFSA sur les limites maximales de résidus (LMR) de glyphosate dans les aliments</u>	- M. Falys, Porte-parole de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEAE).
24	<u>Rapport de la Commission Schubert (Sénat français) sur le CETA</u>	- Mme Modrie, Directrice générale de Canopea.
25	<u>Rapport Draghi</u>	- M. Splingard, Conseiller au service Études de l'Union des classes moyennes (UCM).
26	<u>Responsible Mining Index</u>	- M. Olivier, Chargé de mission Agriculture de Canopea.
27	<u>L'évaluation ex post du CETA par la Commission européenne de novembre 2025</u>	- M. Borsus, Président de la Commission chargée de questions européennes ; - M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne) ; - M. Hazée, Député wallon.
28	<u>L'Étude économique des effets cumulés des accords commerciaux sur le secteur agricole de l'UE</u>	- M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne) ; - Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE ; - M. Hazée, Député wallon.
29	<u>La TSD Review</u> <u>Les rapports des TSD expert groups</u>	- M. Hazée, Député wallon ; - Mme Lambelin, Députée wallonne ; - M. Resinelli, Député wallon ;

Relevé Publications/Décisions/Sentences – CETA – Commission chargée de questions européennes

5/9

		- Mme De Bue, Députée wallonne ; - Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE ; - Mme Modrie, Directrice générale de Canopea.
30	Le plan interfédéral MAKE 2025-2030	- M. Dehalu, Codirecteur du pôle Compétences d'AKT for Wallonia.
31	La loi Hulot	- Mme Lambelin, Députée wallonne ; - Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11).
32	Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (CBAM)	- M. Haag, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA).
33	Council Decision (EU) 2024/435 of 29 January 2024 on the position to be adopted on behalf of the European Union within the CETA Joint Committee established under the Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) between Canada. of the one part, and the European Union and its Member States. of the other part, as regards the adoption of an Interpretation of Article 8.10, Annex 8-A, Article 8.9 and Article 8.39 thereof in accordance with its Article 26.1.5(e)	- Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE ; - Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11).
34	Report of Working Group III (Investor-State Dispute Settlement Reform) on the work of its fifty-fourth session (Vienna, 23-27 March 2026)	- Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE.
35	Le rapport conjoint du Comité mixte des 12-13 novembre 2025 de gestion des mesures sanitaires et phytosanitaires	- Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE.
36	Rapport sur une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil, de la Commission et de la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité relative à une coopération renforcée entre l'Union et le Canada à la lumière du contexte géopolitique actuel, y compris les menaces contre la stabilité économique et la souveraineté du Canada	- M. Resinelli, Député wallon ; - Mme de Bue, Députée wallonne.
37	La justice du capital. Quand les multinationales (dé)font la loi Amina Hassani : La Fabrique, Paris, 2025	- Mme Lambelin, Députée wallonne.

38	<u>Règlement du Conseil établissant l'instrument "Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense" ("instrument SAFE")</u>	- M. Brousseau, Ambassadeur du Canada près le Royaume de Belgique. - M. Hardy, Avocat au Cabinet Liedekerke.
39	<u>Affaires du CIRDI — Statistiques Numéro 2026 - 1</u>	- M. Poncelet, Chercheur et formateur au Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG).
40	<u>Council decision authorising the opening of negotiations with the United States of America for an agreement on the elimination of tariffs for industrial goods</u>	- M. Olivier, Chargé de mission Agriculture de Canopea.
41	<u>Etude de M. Shapiro de l'Energy Institute</u>	- M. Hazée, Député wallon ; - Mme De Bue, Députée wallonne ; - M. Cassart, Député européen.
42	<u>Recommandation relative à une coopération renforcée UE-Canada à la lumière du contexte géopolitique actuel, y compris les menaces pour la stabilité économique et la souveraineté du Canada</u>	- M. Hazée, Député wallon ; - Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) ; - Mme Lambelin, Députée wallonne ; - Mme Maudrie, Directrice générale de Canopea.
43	<u>Accord global de partenariat économique UE-Indonésie et accord de protection des investissements</u>	- M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne) ; - Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE.
44	<u>Déclarations annexées au procès-verbal du Conseil de l'UE lors de la signature du CETA</u>	- M. Hazée, Député wallon.
45	<u>Traité de Lisbonne</u>	- Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE.
46	<u>Travaux du groupe de travail III de la Conférence des Nations Unies sur le droit commercial international</u>	- Mme Maudrie, Directrice générale de Canopea.
47	<u>Ratifier le CETA ou comment saboter la transition écologique</u>	

2. Principales décisions de justice et sentences arbitrales

N°	Décision / Sentence	Citation
1	Avis 1/17 du 30 avril 2019 de la Cour de justice de l'Union européenne sur le CETA / ICS	- M. Borsus, Président de la Commission chargée de questions européennes ; - Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE ; - M. Hazée, Député wallon ; - Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) ; - M. Hardy, Avocat au Cabinet Liedekerke.
2	Avis de la CJUE sur l'accord UE-Singapour	- M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne).
3	Arrêt Komstroy c/ République de Moldavie	- Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11).
4	Décision de la CJUE de 2009 sur des traités bilatéraux d'investissement et la politique européenne de sanctions	- Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11).
5	Affaire Vattenfall c/ Allemagne	- Mme Lambelin, Députée wallonne ; - M. Rubinacci, DG adjoint à la DG du commerce et de la sécurité économique (Commission européenne) ; - Mme Beine, Première Attachée à la Délégation générale WBI auprès de l'UE.
6	Affaire DP World c/Belgique	- Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de

		coopération au développement (CNCD-11.11.11) ; - Mme Lambelin, Députée wallonne.
7	Affaire Ping An c/Belgique	- Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11).
8	Affaire Metalclad c/Mexique	- Mme Lambelin, Députée wallonne.
9	Affaire Veolia c/Égypte	- Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11).
10	Affaire Vermilion c/France	- Mme Lambelin, Députée wallonne ; - Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11).
11	Affaire Azienda Elettrica Ticinese (AET) c/Allemagne	- Mme Lambelin, Députée wallonne.
12	Affaire Philip Morris c/Australie	- Mme Lambelin, Députée wallonne.